



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 14 MARS 2022

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusés : M. Jean-Pierre PLAGNARD (qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN) et Mme Lorraine GAY (qui a donné pouvoir à Mme Virginie MERGOIL).

Était absent : M. Arnaud NGATCHA.

Madame la Maire annonce la séance de pré-conseil qui permet aux habitants de poser directement une question aux élus sur le sujet de leur choix. C'est une tradition reprise ce soir puisqu'en raison de l'épidémie de COVID, elle a dû être suspendue pendant plusieurs mois. Aucun quorum n'est requis au cours de cette séance de pré-conseil et il n'est procédé à aucun vote lors de cette séance. Ces débats figureront cependant au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2022, pour la meilleure information de tous. Il y aura deux sujets à l'ordre du jour du pré-conseil avec 15 minutes environ d'échanges par question.

Madame la Maire laisse la parole à Mme BUTRUILLE pour une première question relative aux terrasses éphémères.

Mme Isabelle BUTRUILLE expose que tous les Parisiens ont salué le retour et le fleurissement des terrasses après le confinement. Passée l'euphorie des premières semaines, des nuisances sont apparues. À l'approche du prochain déploiement de ces terrasses, les résidents veulent alerter sur plusieurs points afin de maintenir la sérénité chez les concitoyens. Il s'agit d'organiser ces terrasses, forts de l'expérience de l'année dernière.

Le premier point concerne les emplacements : le maintien du cheminement des piétons n'est pas toujours respecté, cheminement encore plus compliqué voire impossible pour les familles avec enfants et poussettes, les personnes malvoyantes et les handicapés. Par ailleurs, les zones de livraison et de stationnement ont été utilisées et des rues ont été bloquées. Le deuxième point est celui du mobilier de ces terrasses et son hétéroclisme. Le troisième point est celui des nuisances sonores. Passé 22h, un certain nombre d'établissements continuent de faire du bruit. Sur les réseaux sociaux, on a pu lire la souffrance des Parisiens. Le bruit des voix peut atteindre le seuil de 65 décibels. Dans une rue calme, on est autour de 30 décibels. Cette exposition entraîne des perturbations du sommeil, des risques cardiovasculaires aggravés, du stress chronique, de la fatigue et des difficultés de concentration. C'est pourquoi il semble indispensable de communiquer largement sur ces installations et de faire connaître à chaque acteur ses droits et ses devoirs. Le RET définit les droits et les obligations sur ce sujet. Peut-on garantir que les cafetiers et restaurateurs respecteront le RET et que le nombre d'agents assermentés chargés de surveiller le bon fonctionnement des terrasses sera suffisant ?

Madame la Maire remercie Mme BUTRUILLE de soulever le problème une nouvelle fois. C'est une préoccupation importante depuis 2020, date à laquelle ce dispositif a été toléré par la Ville de Paris. C'est M. Jean-Baptiste GARDES, adjoint en charge de l'espace public et des relations avec les commerçants qui va répondre, et Madame la Maire complètera son propos.

M. Jean-Baptiste GARDES confirme que cette question est une des préoccupations principales en ce moment sur les délégations que Madame la Maire vient de rappeler, mais de façon générale depuis 2 ans, puisque ce dispositif a généré un certain nombre de nuisances, comme cela a été signalé, et de péripéties administratives sur lesquelles il va revenir. Ce dispositif, pour faire un bref historique, a été présenté comme un dispositif temporaire par la Mairie de Paris en juin 2020, en sortie du premier confinement, celui qui était le plus strict. Il était destiné à aider les commerçants à faire face aux répercussions économiques induites par une crise sanitaire sans précédent. Ces terrasses, appelées alors terrasses éphémères, ont été pérennisées dans un deuxième temps. Il n'était pas question, la première année lors de leur mise en place en 2020, que ce système soit pérennisé. Il a permis aux restaurateurs, aux hôteliers et aux cafetiers qui pouvaient en bénéficier à l'époque de relancer et de maintenir leur activité après une période difficile, compte tenu de la fermeture totale de leurs établissements sur cette période de confinement en 2020 pendant de longues semaines, bien qu'ils aient été soutenus par les aides de l'État, qui a été au rendez-vous. Ces terrasses étaient alors les bienvenues à l'été 2020.

Mais ce dispositif, qui a été développé à l'aveugle sans aucun contrôle ni régulation par la Mairie de Paris à l'été 2020, a donné lieu à de multiples dérives dès l'été, qu'elles soient esthétiques ou surtout liées à des nuisances importantes pour le voisinage et pour l'espace public avec notamment de gros problèmes de circulation, que ce soit pour les véhicules, les livraisons, les piétons et même les vélos puisque certains emplacements vélos étaient encombrés par ces terrasses. Ce point a souvent été souligné lors du conseil d'arrondissement et porté au Conseil de Paris, ainsi que la distorsion de concurrence créée entre les commerçants puisqu'en fonction de là où ils étaient installés, du numéro de la rue et du côté de la rue, ils pouvaient ou non bénéficier de ce dispositif.

La Mairie du 9^e ne peut que regretter ces défaillances manifestes de la Mairie de Paris puisque la tolérance s'est transformée au fil des mois en une indifférence et une inaction favorisant, comme dans tous les systèmes dérégulés, des débordements et des nuisances pour une grande partie de la population. M. Jean-Baptiste GARDES tient à souligner qu'autant la majorité des commerçants ont fait ce qu'ils pouvaient pour s'adapter à ce règlement, autant, comme dans tous les systèmes dérégulés, quelques commerçants indéliçats ont abusé du système et ont créé beaucoup de nuisances pénalisant beaucoup d'habitants dans de nombreuses rues de l'arrondissement.

Aujourd'hui, la Mairie du 9^e est attentive à ce que les équilibres soient maintenus et que les intérêts de tous, habitants et commerçants, soient pris en compte. Cela ne peut se faire effectivement que dans le respect de chacun. Cela se traduit en 2022 avec un nouveau règlement des étalages et des terrasses apparu à l'été 2021, en pleine saison estivale, en prenant encore une fois à contrepied les commerçants qui sont autant pénalisés de cette situation que les habitants. Avec ce nouveau dispositif, les mairies d'arrondissement, et c'est ce qui avait été demandé, sont consultées. La Mairie du 9^e a reçu 700 demandes de terrasses, 700 dossiers posés en quelques mois qui ont nécessité un examen particulièrement scrupuleux des services et des élus de cette majorité, de façon à tenir compte des nuisances constatées les deux années précédentes mais aussi du respect du règlement technique des étalages et des terrasses et de tous les paramètres rappelés, en particulier la circulation. C'est un travail d'orfèvre, puisqu'à chaque demande de terrasse correspond une largeur de trottoir, des places de livraison disponibles, des flux de piétons et autres en fonction des horaires de la journée. Les élus ont examiné les 700 dossiers. Les réponses ont quasiment toutes été apportées alors que la saison estivale va reprendre. Madame la Maire a tenu dès l'été 2021 à mettre un cadre plus précis que celui donné par le règlement des étalages et des terrasses de la Mairie de Paris qui comporte de nombreuses zones de flou, voire de défaillances. En lien avec les services centraux de la Ville, la Direction de l'urbanisme, la Direction de la voirie et des déplacements, la police municipale qui est montée en puissance depuis quelques mois, mais également la Direction de la propreté et de l'eau puisque ces terrasses estivales gênent la collecte le matin et le nettoyage de nos rues de l'arrondissement, Madame la Maire a donc tenu à établir un cadre très clair en ce qui concerne le 9^e arrondissement et qui tient compte de nombreuses demandes des habitants et des collectifs qui ont été reçus et écoutés, et avec qui les élus échangent régulièrement, comme Mme Adeline GUILLEMAIN en charge de la sécurité et des nuisances. Ces éléments visent à ne mettre aucune contre-terrasse permanente, puisqu'à la grande surprise des élus, il y a quelques mois, la Mairie de Paris a autorisé non plus à ce que ces terrasses soient éphémères, non plus estivales, mais tout simplement permanentes en donnant aux commerçants la possibilité d'installer, tout au long de l'année, pour une durée indéterminée, une terrasse sur la chaussée. Cela ne semble pas être une excellente idée et l'exécutif du 9^e a établi que ce ne serait pas le cas dans le 9^e : pas de contre-terrasse excédant les largeurs des devantures mais uniquement au droit de la devanture de l'établissement ; en termes de largeur de terrasse, pas de contre-terrasse désaxée ou du côté de la chaussée, ce qui était le cas les étés précédents où on pouvait voir des serveurs intervenant sur la chaussée sans passage piéton, parfois sous la responsabilité du gérant de l'établissement, il y avait du laxisme à ce sujet également.

Il n'y a donc pas de déplacement de zone de livraison ni de zone de stationnement deux-roues puisque le règlement des étalages et terrasses interdit les terrasses estivales sur ces types de stationnement. Néanmoins, encore une fois, la Mairie de Paris a signalé que, finalement, c'est interdit dans le règlement mais ça pouvait être autorisé quand même. Madame la Maire du 9^e a décidé d'appliquer le règlement. C'est un principe qui a semblé être du bon sens et du pragmatisme. Le règlement a été redéfini avec les services de l'urbanisme de façon à ce qu'ils filtrent les demandes dans ce sens-là : pas de terrasse sur les stationnements deux-roues et un traitement des places et des placettes, qui sont nombreuses dans l'arrondissement, au cas par cas. On a en tête un certain nombre de places qui vivent déjà bien la nuit sans avoir besoin de terrasse estivale. Les élus ont aussi étudié cela avec la connaissance fine qu'ils ont de l'arrondissement, pour ne pas augmenter le niveau de vie nocturne à ces endroits. Au-delà, ces règles ont permis de filtrer les demandes et d'émettre des avis négatifs, au grand regret des élus, puisque cela crée des différences entre les commerçants, mais ils n'en sont pas à l'origine puisque ce règlement a été édicté par la Mairie de Paris. Ils ont également mis en place des chartes locales qui interdisent tout simplement toute terrasse supplémentaire par rapport aux terrasses permanentes existantes avant 2020, c'est-à-dire ni table supplémentaire sur le trottoir, ni table sur la chaussée, sur les places de stationnement pour l'avenue Trudaine, la rue Henry Monnier, la rue Frochot, la place Gustave Toudouze, la place Turgot et la place Kaspereit. Ils attendent un dernier retour de la Direction de l'urbanisme de la Mairie de Paris pour que ces chartes puissent être très administrativement mises en place, mais elles sont déjà communiquées aux commerçants.

Madame la Maire indique que le principe est que là où il y a une très forte concentration d'établissements de boisson et de restauration, ce qui est le cas dans les artères que M. Jean-Baptiste GARDES a énoncées, il y ait une charte locale de bonne conduite qui soit respectée par les professionnels. Il ne s'agit pas de faire du cas par cas. Ce sont 6 artères du 9^e arrondissement extrêmement concernées et qui sont devenues de fait depuis deux ans des terrasses géantes au mépris de la qualité de vie des habitants qui vivent au-dessus.

M. Jean-Baptiste GARDES précise que ces chartes, comme le rappelle Madame la Maire, ont aussi pour vocation de traiter les demandes des établissements sur ces voies de façon équitable, puisqu'il est absolument impossible de dire qu'avenue Trudaine, tel établissement aurait le droit de mettre une chaise de plus et pas celui d'à côté. Les élus ont dû pallier les défaillances du règlement des étalages et des terrasses de la Ville de Paris en le complétant. Ils ont également mis en place une charte adaptée au quartier de la rue de Trévise touché par l'explosion dont chacun a eu connaissance et qui est encore très impacté au niveau commercial par la disposition de la rue.

Pour conclure, les élus restent entièrement mobilisés, alors que la saison va reprendre, sur la base des règles mises en place en lien avec les services de la Ville, pour que les terrasses mal tenues qui entravent la circulation des piétons et causent des nuisances sonores insupportables, soient signalées, contrôlées par la police municipale avec qui la municipalité œuvre maintenant depuis quelques mois, et retirées par la Direction de l'urbanisme, et celle de la propreté le cas échéant, en lien avec les équipes de la police municipale et du commissariat si nécessaire, avec

lesquelles ils appellent à la plus grande coopération dans la mesure de leurs moyens, puisque la police municipale est en train de monter en puissance à l'heure actuelle.

Madame la Maire expose qu'elle a tenu, avec Mme Adeline GUILLEMAIN, leur point hebdomadaire avec le commissaire et la responsable de la nouvelle police municipale dans le 9^e. Bien sûr, il a été question des terrasses. Les services sont bien conscients des dérapages l'été dernier. Pour information, elle a envoyé un courrier en date du 10 mars à l'ensemble des commerçants et riverains des rues les plus concernées pour édicter la philosophie de la municipalité et son extrême vigilance pour concilier à la fois la nécessaire qualité de vie des riverains et le développement économique et commercial des établissements dans le respect de chacun. Elle a rappelé les règles et tout le travail fait durant l'hiver au sein de son cabinet avec M. Jean-Baptiste GARDES, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN et M. Valentin DUBOIS pour travailler de façon très minutieuse sur l'ensemble de plus de 700 demandes. Le 9^e arrondissement est le deuxième arrondissement, après le 11^e arrondissement, en termes de demandes de terrasses. Avec une topographie particulière et des rues extrêmement étroites, il faut vraiment y faire très attention. Les élus ont essayé d'être les plus minutieux possibles et on peut communiquer à Mme BUTRUILLE la lettre envoyée à l'ensemble des acteurs concernés.

Mme Isabelle BUTRUILLE, à propos des rues bloquées, demande qui le décide, car elle a en mémoire, l'été dernier, un retour en voiture dans Paris qui était infernal parce que les rues étaient bloquées par des grilles en fer qu'on met pour les manifestations. On arrive avec le GPS et on ne peut pas passer, c'était rue Buffault.

M. Jean-Baptiste GARDES indique qu'un dispositif permet aux commerçants de demander une piétonisation de leur rue dans la journée. Néanmoins, cela ne doit pas empêcher la circulation des riverains mais cela peut empêcher le transit. Ce sont des autorisations données par la Mairie de Paris. La mairie d'arrondissement émet son avis et prend en compte la circulation. Si c'était sur la rue Buffault, cela devait être sur la partie entre la rue de Châteaudun et la rue La Fayette.

Mme Frédérique DUTREUIL explique que c'était dans le cadre d'un dispositif mis en place qui était censé être éphémère.

Mme Isabelle BUTRUILLE confirme que cela l'a été tout l'été jusqu'au mois d'octobre.

Madame la Maire affirme sa détermination à ce que les choses soient bien gérées mais on n'est pas à l'abri de décisions qui viendraient d'ailleurs. Dans l'une des artères désignées pour une charte locale, un des professionnels de la rue concernée a obtenu une autorisation par le cabinet de Mme POLSKI. Évidemment, les élus l'ont dénoncée et demandent à la Ville de Paris et à l'exécutif parisien de suivre les recommandations de la Mairie du 9^e qui est au plus près des préoccupations du terrain. Mais on n'est pas à l'abri de décisions non concertées avec la mairie d'arrondissement, ce qui rend la situation totalement ingérable.

Madame la Maire laisse la parole à Mme DE SIMONE pour parler de la rue Chaptal, magnifique rue du 9^e arrondissement.

Mme Jacqueline DE SIMONE demande pourquoi on a mis des barrières rue Chaptal alors qu'il y a une grille devant l'école et que des préposés surveillent la sortie de l'école. Elle se fait également l'interprète de Mme DESCHAMPS qui n'a pas pu venir et qui remarque que, maintenant que la rue est beaucoup plus calme, elle sert surtout de promenade pour les propriétaires de chiens. Elle demande également comment feront les riverains pour charger et décharger leur voiture dans cette partie-là et si elle va être accessible aux taxis, VTC, ambulances, parce qu'actuellement, sur la barrière, c'est marqué « Interdit aux voitures ! Sauf pompiers ». Un taxi qui arrive là n'est pas obligé de savoir s'il peut passer ou pas.

Madame la Maire, pour cette question et pour ces préoccupations bien légitimes, laisse la parole à son premier adjoint, M. Sébastien DULERMO, pour une réponse qui, elle l'espère, sera de nature à la rassurer.

M. Sébastien DULERMO remercie pour cette question qui va permettre de détailler l'aménagement de cette rue qui reste encore à faire à moitié. On a fermé une partie de la rue à la circulation, la première partie, jusqu'à la rue Henner, devant l'école, pour avoir une rue plus apaisée devant l'établissement scolaire, comme on peut le faire sur d'autres rues de l'arrondissement, comme on l'a fait sur la rue de la Tour d'Auvergne, la rue Buffault et la rue de la Victoire, et comme on va le faire encore sur d'autres rues, notamment la rue de Bruxelles ou la rue de Milan, à la rentrée prochaine. Le principe est de retirer la circulation sur la partie de la rue concernée par la présence de l'école. On y retire aussi le stationnement et on essaie de faire de cet endroit un endroit plus agréable car la rue Chaptal est une rue avec un patrimoine immobilier très important, c'est un joyau de l'arrondissement. On va essayer de le mettre en valeur, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui parce qu'on n'a fait que la fermer à la circulation. On va essayer de végétaliser la rue pour avoir une rue plus verte avec des petits arbres, comme on a pu le faire sur la rue Manuel, la rue des Martyrs, la rue du Delta ou encore d'autres rues de l'arrondissement, il n'y a pas très longtemps. C'est toujours accessible aux riverains. Sur les barrières il n'y a pas de cadenas et on peut les actionner à la main. Cela demande un peu plus de manipulation et de manutention, comme si on rentrait dans sa maison à la campagne. Il faut actionner cette barrière amovible et la refermer une fois à l'intérieur, ce qui permet de décharger des courses, de déménager ou d'amener une personne au plus proche de son immeuble. C'est toujours possible, de même pour les taxis et les Uber, ou pour tous types d'intervention comme les ambulances.

Ce principe est en vigueur sur toutes les rues fermées par des barrières de ce type. La toute première réalisée a été la rue de l'Agent Bailly, puis il y a eu le square Montholon. On a décliné cela sur nombre de sections de l'arrondissement qui sont à chaque fois des rues qui maintenant vivent plutôt bien. Il y a un temps d'adaptation, il faut que chacun y trouve de nouveaux usages parce que c'était avant une voie passante pour les voitures où on avait l'habitude de s'arrêter. À nous d'en faire une voie encore plus agréable, avec un peu plus de vert.

Madame la Maire ajoute que M. Sébastien DULERMO a raison de dire que c'est un aménagement qui n'est pas encore achevé parce que l'asphalte n'a pas été retravaillé. Il faut faire très attention à l'entretien de la rue parce que les enfants viennent jouer, des personnes y viennent avec leurs animaux domestiques, il y a de la vie dans cette rue. Il faut que chacun respecte l'espace public, il faut y être très vigilant. Mais il est vrai qu'une fois que les arbres, de petits arbustes, seront plantés, ça changera considérablement l'aspect de la rue et mettra plus en valeur cette rue qui est un axe patrimonial majeur du 9^e arrondissement. On a bien conscience d'avoir un joyau entre les mains. Les élus ne sont pas là pour enlaidir la rue Chaptal, mais plutôt pour en faire un beau lieu de vie qui respecte l'identité de ce lieu. Mais tout le monde, tous les riverains, peuvent rentrer rue Chaptal, et un taxi bien évidemment, il n'y a absolument aucune difficulté.

Mme Jacqueline DE SIMONE demande : *« pour les taxis ou les VTC, quand ils vont voir que c'est interdit, comment peuvent-ils savoir qu'ils peuvent passer quand même ? Quand vous commandez un VTC, vous lui donnez une adresse. Sur Internet, vous n'avez pas la place pour dire : « Attention ! Ne tenez pas compte de ce qui est écrit sur la barrière. »*

M. Sébastien DULERMO expose que les taxis parisiens, les services de voiturier, que ce soit Uber ou autres, ont pris l'habitude maintenant de voir cela dans le 9^e et dans d'autres arrondissements de Paris, avec des fermetures de voies qui se font par ces barrières amovibles. Cela ne pose plus de difficulté. Au début c'était plus compliqué, notamment au square Montholon où on avait des remontées plutôt négatives de la part des riverains qui disaient : *« Le taxi, il ne veut pas venir. »* Maintenant, les chauffeurs de taxi ont l'habitude.

M. COT remercie pour la question qui concerne la piétonisation de la rue Chaptal. Cela rentre plus largement dans le cadre de la politique de la Maire de Paris. C'est ce qu'on appelle les rues aux écoles, qui visent à piétonner les rues devant les écoles pour protéger encore plus les enfants et faire une rue plus agréable pour les riverains. On remarque qu'avec les beaux jours qui arrivent, les enfants jouent au ballon dans la rue. En revanche, pour la rue Chaptal, il se pose le problème des scooters qui continuent de la traverser, on en voit souvent qui y passent. Or, dans la mesure où notamment les enfants jouent, on se demande si on n'a pas un problème de sécurité pour les enfants et plus généralement d'ailleurs pour les habitants qui se promènent rue Chaptal.

M. Sébastien DULERMO constate que le phénomène de scooter existe rue Chaptal mais ailleurs aussi malheureusement, c'est pour cela qu'on a généralement essayé d'installer deux barrières dans ce dispositif. Dans le 9^e arrondissement, on essaie d'en mettre deux à chaque fois pour que ce soit plus dissuasif pour les scooters, mais il y a encore du travail à faire car on en voit encore trop stationner au début de la rue, et notamment à l'emplacement des vélos cargos.

Madame la Maire conclut que c'est un projet de longue date que les élus sont heureux de pouvoir mener à bien avec l'intention de rendre cet endroit toujours plus beau et toujours plus agréable à la promenade et, surtout pour les riverains, plus respirable. On espère que dans l'avenir il n'y aura pas de contraintes. Il ne s'agit pas de punir mais de rendre beaucoup plus agréable le cadre de vie.

Madame la Maire remercie les intervenantes pour leur question et déclare ouvert le Conseil du 9^e arrondissement du 14 mars avec la désignation d'un secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 09.2022.012 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2022.

DÉLIBÉRATION - 09.2020.013- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 24 JANVIER 2022.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 24 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Madame la Maire montre le portrait qui se trouve derrière elle. C'est le portrait d'un ami disparu fin février. Les élus ont appris avec beaucoup de tristesse la disparition d'une figure majeure de l'arrondissement, d'un être généreux, d'un meneur d'hommes, d'un formidable entraîneur, qui a apporté tout au long de sa vie une merveilleuse leçon de courage : José CHACON. Elle était avec Mme Adeline GUILLEMAIN au Père Lachaise la semaine dernière pour entourer Laurent, son fils, et être présents à ses côtés dans cette terrible épreuve. Madame la Maire lui a adressé au nom de l'ensemble des élus du 9^e arrondissement, au nom des habitants, toutes ses condoléances ainsi qu'à sa sœur Peggy. José CHACON était le président fondateur du Boxing Athletic Club de la rue Buffault, mythique club de boxe. Madame la Maire annonce que les élus lui rendront un hommage au printemps avec la Fédération française de boxe, avec tous ses amis, avec ses nombreux champions, des hommes et des femmes qu'il a formés et qui sont devenus des étoiles de ce sport.

José CHACON était né le 6 août 1948 à Cadix en Andalousie. Il a grandi dans l'Espagne franquiste jusqu'à l'âge de 15 ans. C'est là qu'il a découvert la boxe. À 15 ans, il quitte l'Espagne pour rejoindre sa mère remariée avec un Français à Paris. Il vit avec elle dans le 9^e, au 7 rue Henry Monnier. Pour canaliser cet enfant turbulent, sa mère l'inscrit à la boxe à Montmartre puis à Saint-Ouen où il commence sa carrière. Mais à 25 ans, il doit renoncer à la boxe pro pour devenir plombier. Et c'est là qu'il revient dans le 9^e arrondissement pour créer son entreprise de plomberie. Beaucoup ont peut-être connu José et son commerce au 11 bis rue de Maubeuge. Son entreprise déménagera plusieurs fois dans le 9^e, notamment rue Clauzel et rue Notre-Dame de Lorette. Pour dire à quel point l'histoire de José est totalement liée à celle de l'arrondissement. Il ne prendra sa retraite des chantiers qu'en 2012, à l'âge de 64 ans. N'ayant pas renoncé pour autant à sa passion, à la fin des années 70, José devient entraîneur de boxe, en parallèle de ses activités professionnelles. Il entraîne notamment au Boxing Club Rodriguez, situé à Saint-Ouen, et Laurent grandit avec José au 46 rue des Martyrs pendant cette époque. Laurent, avec ses amis du lycée Edgar Quinet, jouait au football dans le club du Sporting club du 9^e. Les entraînements ont lieu porte de Clignancourt et, à cette époque, José a la passion de la boxe mais il est aussi entraîneur de foot.

Un jour, alors qu'il est en déplacement pour un chantier, José découvre que le parc automobile situé rue Buffault doit devenir un centre sportif. Déjà, à l'époque, dans les années 80, on se posait la question de transformer les parkings en équipements municipaux et là, dans ce cas précis, pour des jeunes. José va voir le Maire de l'époque, M. Gabriel KASPEREIT, pour lui demander d'installer une salle de boxe à cet endroit mais M. KASPEREIT avait envie, peut-être influencé par le Sporting club, d'installer un dojo de judo. À force de pression, il finit par obtenir gain de cause en 1985. Cette salle porte son nom puisqu'elle a été inaugurée avant même son départ. C'est la naissance du mythique Boxing Athletic Club du 9^e qui a formé des générations de jeunes qui sont devenus, pour certains, des champions de boxe, des champions du monde et des champions olympiques. On peut citer : Souleymane SISSOKHO, avec qui Laurent est en contact depuis la disparition de José, médaillé de bronze aux Jeux olympiques d'été de 2016 ; Luigi MANCINI, champion de France ; Jérémie NOUAR, champion de France ; Mohamed BOULAKHRAS, champion de France ; sans oublier la belle Aziza OUBAITA puisqu'il formait à la fois des hommes et des femmes. Depuis quelques années, c'est le fils de José, Laurent, qui s'occupait de la gestion du Boxing Athletic Club en lien avec lui. Malgré la perte de son fondateur, le club va poursuivre son activité et va même se développer en mémoire de José. Le Boxing Athletic Club du 9^e, le BAC 9 comme on dit, compte aujourd'hui plus de 100 adhérents en boxe anglaise et plus de 300 en tout, savate et boxe thaï. Avant de fermer les yeux éternellement, Laurent a pu lui donner les résultats du club il y a quelques semaines puisqu'il a, avec ses champions, remporté plusieurs prix lors du tournoi des premiers rounds. Malgré la maladie, malgré la fatigue, cela lui a fait chaud au cœur de savoir que son club continue à se développer et à remporter de jolis prix. Alors, quand on franchit les portes de cette salle, on bascule immédiatement dans un autre univers assez impressionnant par l'énergie qui s'en dégage et par le respect aussi qui y est inculqué. Depuis 2014, Madame la Maire avec Mme Adeline GUILLEMAIN ont beaucoup travaillé avec Laurent auprès de jeunes, à leur inculquer les valeurs du sport grâce à José. À des gamins qui pouvaient être un peu perdus, José a tendu la main et les a sortis de leur condition. C'est un travail absolument inégalé qu'on n'oubliera jamais. Il a marqué à vie des parcours de jeunes devenus adultes. Il avait une passion pour les jeunes, une passion pour le sport et pour les valeurs cardinales du sport, il avait une passion pour le 9^e. Madame la Maire a rappelé quelques adresses qui ont jalonné sa vie. Il aura lui-même marqué d'une encre indélébile l'histoire de l'arrondissement et pas que sportive. C'est dans cet arrondissement qu'il est arrivé depuis son Espagne natale, c'est dans le 9^e qu'il a élevé ses enfants, travaillé de façon acharnée et fondé son club. Il aura, pendant toute sa vie, été vraiment un exemple pour tous, pour des générations entières, y compris à la fin de sa vie puisqu'il était malade depuis plusieurs années. Il a lutté avec beaucoup de courage et énormément d'abnégation contre la maladie. Il a donné une leçon de vie et de courage. Laurent saura « relever le gant ». Qu'il sache que les élus seront à ses côtés comme ils l'ont été avec José pour l'aider à faire vivre ce club et à le porter aussi haut que José a pu le porter durant toute sa vie. Les cendres de José seront dispersées sur la plage de La Caleta à Cadix, tout un symbole, cette plage étant la plage populaire de Cadix. C'étaient les dernières volontés de José de reposer là où il est né, là où sont ses parents, et revenir à cette dimension populaire, revenir sur les lieux de son enfance. Donc adieu, José ! Madame la Maire indique qu'il conviendra de fixer une date avec Laurent, et tous seront invités à cette soirée d'hommage organisée en juin prochain pour José.

Mme Adeline GUILLEMAIN ajoute qu'il était vraiment un pilier du mouvement sportif du 9^e arrondissement. Il était toujours aux côtés de la municipalité pour tous les événements sportifs. Elle a beaucoup échangé avec lui par téléphone ces deux dernières années, pendant le COVID. Il disait avec une voix affaiblie qu'il était mourant mais qu'il se battait. Il a été vraiment un battant tout au long de sa vie. Elle était allée avec lui voir le président de la Fédération française de boxe pour organiser un gala de boxe et voudrait le faire avec Laurent qui maintenant se bat pour poursuivre l'aventure et maintenir le BAC 9 comme il l'a créé, à son image : un club accueillant, toujours à l'écoute des jeunes qui n'ont pas forcément toujours les moyens de payer leur cotisation, toujours là pour aider tous les jeunes du quartier et même au-delà. Mme Adeline GUILLEMAIN conclut : « *Bravo à toi, Laurent, pour ton courage ! Et puis tu as la détermination pour faire vivre toute l'œuvre de José et toute sa mémoire. On sera là à tes côtés également au cours de l'hommage qu'on organisera pour lui. Je l'aimais beaucoup évidemment.* ».

Madame la Maire propose une minute de silence en mémoire de José CHACON.

Minute de silence.

Madame la Maire poursuit l'ordre du jour du conseil après ce moment d'émotion avec un débat sur l'actualité, une actualité bien douloureuse avec la tragédie qui se déroule actuellement en Ukraine. Elle a souhaité avoir ce débat pour que chacun des groupes puisse s'exprimer parce que c'est aussi le rôle des élus locaux de prendre position et de s'engager en pareilles circonstances. C'est un moment historique. La guerre est de retour sur le continent européen et l'avenir de l'Europe se joue, tout le monde en a conscience, dans les faubourgs de Kiev. Aucun n'a connu la guerre autour de cette table. Elle ressurgit après 70 ans de paix avec des scènes et le lexique d'une histoire qu'on croyait à jamais enterrée. Chaque jour, depuis bientôt trois semaines, à Marioupol, Kherson, Kharkiv, Irpin, des hommes, des femmes et des enfants sont massacrés. Ils tombent sous les balles et sous les bombes des Russes. Depuis presque trois semaines, le peuple ukrainien se bat, résiste à l'offensive russe et force l'admiration. L'Union européenne, sous l'impulsion du président de la République française, est unie et parle d'une seule voix - et c'est suffisamment rare pour être souligné - pour apporter toute l'aide logistique et militaire au peuple et aux dirigeants ukrainiens, et pour se mettre d'accord et décréter à l'unanimité les nécessaires sanctions contre l'agresseur. Partout en Europe, en France, ici à Paris, l'émotion est vive. Les images des villes martyres et des populations en fuite frappent les esprits. La solidarité s'est rapidement organisée, elle est remarquable et admirable. Dans le 9^e arrondissement, on a très vite accueilli, avec des partenaires comme la Croix Rouge du 9^e, le Lions club Paris Seyssel en lien avec le Lions de Kiev, et avec la Fabrique de la Solidarité, une collecte pour répondre aux besoins de première nécessité. Une fois encore, c'est un véritable élan de solidarité et de générosité qui a surgi à la Mairie du 9^e, ce qui a ému tous les élus. Chaque jour, week-end compris, ce sont des bénévoles qui se succèdent et remplissent des dizaines, des centaines de cartons par jour grâce aux dons des particuliers et des entreprises aussi qui font appel à la municipalité pour dire : « *Nous aussi, on veut participer à cet effort.* ». Sont récoltés des denrées alimentaires, des vêtements chauds, des produits d'hygiène, de la nourriture pour les bébés... Madame la Maire veut aussi souligner l'implication des écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement.

Les parents d'élèves se sont très rapidement mobilisés pour organiser, dans les écoles, des collectes. Qu'ils en soient remerciés. Remerciés également les agents municipaux qui se sont portés volontaires parce qu'il ne suffit pas de trier et de remplir les cartons, ensuite il faut les acheminer pour que, très très vite, les cartons arrivent à destination en Ukraine. Tous ces collaborateurs, pilotés par M. Sébastien LEPARLIER, acheminent quasi quotidiennement les dons jusqu'à la plateforme de stockage de Vitry-sur-Seine depuis laquelle partent les convois vers l'Ukraine. C'est bien une chaîne humaine de solidarité et d'humanité qui s'est créée à la Mairie du 9^e et qui vit quotidiennement grâce à l'engagement de chacune et de chacun.

Pour répondre à l'accueil des réfugiés, là aussi la Mairie du 9^e répond présent. Madame la Maire a proposé à la Ville de Paris et à la préfecture de région d'ouvrir deux établissements d'accueil dans deux hôtels fermés pour cause de COVID et qui n'ont pas rouvert depuis le retour à la vie normale, rue Geoffroy-Marie. Avec l'accord et le soutien des propriétaires des murs, elle a pu faire cette proposition à la préfecture de région et à la Ville de Paris. L'État et la préfecture de région organisent l'afflux de réfugiés. Ces deux hôtels sont aujourd'hui à l'arbitrage de la DRIHL et ont été intégrés à l'appel à projets de l'État pour reconstituer 7 000 places d'hébergement d'urgence. Le résultat devrait être imminent. Le gestionnaire fléché serait France Horizon avec lequel on a l'habitude de travailler. Madame la Maire espère que cette proposition sera rapidement concrétisée. La municipalité a anticipé l'arrivée des familles ukrainiennes puisque, de fait, les hommes restent au front, ce sont les femmes et les enfants qui fuient le pays. Elle a également tout préparé avec les services du Relais informations familles pour accueillir en urgence dans les établissements, les crèches, les écoles et notamment à la classe UPE2A du 21 rue Milton, les petits Ukrainiens.

Devant la gravité de cette situation, elle a souhaité avoir une expression commune : que chacun puisse s'exprimer comme bon lui semble mais que tous travaillent à un texte commun qui réunisse les élus, comme les 27 ont su s'unir. Elle souhaite que l'opposition et l'exécutif puissent apporter une expression commune à adresser au peuple ukrainien. Vendredi matin a été proposé un texte de vœu. Madame la Maire remercie pour l'engagement apporté pendant tout le week-end. Il y a eu des échanges incessants entre les uns et les autres pour pouvoir aboutir au texte. La synthèse de toutes les remarques faites depuis vendredi a été réalisée. Ce texte, elle l'espère, recueillera l'assentiment, un vote unanime. Elle se doit de souligner que M. NGATCHA n'est pas présent et ne souhaite pas participer à ce vœu. Mais l'ensemble des élus présents, y compris ceux qui ne sont pas présents mais qui ont laissé une procuration, sont bien évidemment tout à fait favorables à cette expression commune.

VŒU 09.2022.014 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET LES ÉLUS DES DIFFÉRENTS GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, RELATIF À LA SITUATION EN UKRAINE ET AU SOUTIEN APPORTÉ PAR LES PARISIENNES ET LES PARISIENS, LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ET LA VILLE DE PARIS.

M. Alexis GOVCIYAN confirme que ce texte a été préparé en concertation avec les élus de l'exécutif municipal mais aussi celles et ceux de l'opposition.

Ce texte reprend globalement ce que Madame la Maire a dit dans ses considérants avec plusieurs aspects qui rappellent l'invasion brutale du territoire ukrainien, l'offensive militaire russe, les deux millions de réfugiés ukrainiens déjà comptés et qui ont quitté leur pays, le système de répartition des réfugiés et la présidence française du Conseil de l'Union européenne qui a organisé l'esprit d'union de l'Europe. Donc tous ces considérants, et notamment ce que la Mairie du 9^e a accompli, comme disait Madame la Maire, avec l'organisation très rapide de collecte de dons en soutien au peuple ukrainien avec la Croix Rouge, avec le Lions club International Paris Seyssel et avec la Fabrique de la Solidarité, tout ce travail a été mené pour venir en aide au peuple ukrainien et aussi aux réfugiés. Par ce vœu, tous les élus du Conseil du 9^e arrondissement, comme l'a rappelé Madame la Maire, condamnent unanimement l'invasion russe déclenchée en Ukraine le 24 février 2022, cela fait 19 jours aujourd'hui.

Les élus appellent solennellement, par toutes voies, à faire taire les armes au plus vite, et émettent le vœu que le Conseil de Paris, à l'unanimité, soutienne les efforts de la présidence française du Conseil de l'Union européenne pour parvenir à une solution diplomatique multilatérale comprenant notamment un cessez-le-feu immédiat, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ukrainienne ainsi que la mise en place de sanctions renforcées contre le Kremlin. Les élus émettent aussi le vœu qu'à la suite de l'annonce d'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la ville de Kyiv, et si les conditions politiques et institutionnelles le permettent, la Ville de Paris mette en œuvre tous les dispositifs amenant à un accord d'amitié et de coopération entre Paris et Kyiv ; que le Maire de Melitopol, M. Ivan FEDOROV, dont nous avons appris l'enlèvement par l'armée russe et qui est dans des conditions de détention inhumaines, soit fait citoyen d'honneur de la Ville de Paris ; que la Ville de Paris poursuive et renforce sa politique de solidarité à l'égard du peuple ukrainien pour organiser un accueil d'urgence des réfugiés entrepris par les pays européens limitrophes de l'Ukraine ainsi que l'envoi de moyens matériels et financiers ; que la Ville de Paris organise et coordonne avec la préfecture de région, comme l'a fait Madame la Maire dans le 9^e, l'accueil de réfugiés ukrainiens à Paris (mise à disposition d'hébergements, de nourriture, de places en crèches, à l'école) dans lequel la Mairie du 9^e prendrait aussi toute sa part ; que les initiatives de solidarité initiées par les mairies d'arrondissement, les acteurs associatifs et les Parisiens et Parisiennes soient recensées et diffusées au plus grand nombre, notamment par les réseaux sociaux de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement ; que la mise en valeur des couleurs du drapeau ukrainien soit encouragée en signe de soutien ; que la Ville de Paris réétudie ses partenariats économiques avec des entreprises qui maintiendraient des relations économiques avec l'État russe ou qui resteraient présentes en Russie, hors missions d'urgence et humanitaires ; enfin, que la Ville de Paris étudie la mise en place d'une aide financière renforcée pour les Parisiennes et Parisiens en situation de précarité énergétique tout en accélérant la transition vers une ville plus autonome énergétiquement. Voilà le contenu de ce vœu concerté à l'unanimité moins un.

Madame la Maire explique que les élus ont rajouté l'initiative sur M. Ivan FEDOROV qui a été kidnappé vendredi dernier puisqu'il a refusé de se soumettre à l'armée russe. D'après les informations dont elle dispose, elle précise qu'il est dans une situation extrêmement difficile.

On considère qu'il était important de citer le nom de ce jeune maire qui avait à cœur depuis son installation d'avoir des liens avec le Parlement européen et avec la France. Elle pense très fort à lui et associe également les élus à l'initiative prise pour vendredi avec une manifestation de soutien pour M. Ivan FEDOROV à la Mairie du 9^e arrondissement. Tout est en train de se caler, l'horaire sera précisé pour que chacun de vous puisse s'y associer s'il le souhaite.

M. Pierre MAURIN se déclare très choqué et consterné par cette guerre parce qu'on a vécu toutes ces années sans la guerre. L'Union européenne s'est construite sur cette idée de paix après la guerre. Malgré toutes ses imperfections, l'Union européenne est quand même un formidable espace économique, un espace où les gens peuvent étudier ensemble et peuvent travailler. Il préfère la concurrence à la guerre en général. Pour lui, l'Europe est potentiellement en danger face à cette guerre. Ce qui est important, c'est de sanctionner le régime russe et cette dérive. Au départ, il y a 20 ans, M. POUTINE était plutôt accueilli avec bienveillance par l'Europe. Progressivement, il y a eu une dérive autoritaire et maintenant, c'est la guerre qui a commencé par différents territoires.

M. Pierre MAURIN est très choqué de voir ce qui arrive à ce pays, l'Ukraine, qui s'est toujours comporté comme une démocratie en faisant des élections libres. Il y avait cette mainmise de l'État russe, mais maintenant, ce n'est plus une mainmise, c'est vraiment la guerre, c'est l'invasion. Il a participé à une manifestation de soutien et alors qu'il ne pensait pas forcément manifester avec M. JADOT, il était à côté de lui ce samedi entre la République et la Bastille et il a écouté M. Bernard-Henri LEVY. Il y avait le maire du 16^e et tous les élus du groupe Paris. On n'a pas forcément tenu les mêmes discours mais on s'est tous retrouvés dans cette idée de dire : oui, on soutient le peuple ukrainien et on soutient l'ambassadeur. Il y avait même des gens de Russie qui parlaient de cette situation en Russie qui commence à être insupportable pour le peuple russe également. Il voudrait aussi apporter un hommage à l'ambassadeur de France qui a fait un travail formidable. C'est le seul ambassadeur qui n'a pas quitté le territoire ukrainien. M. De PONCINS est un homme remarquable et il est important de le dire car, en France, on a une très bonne culture diplomatique et d'excellents diplomates qui font un très bon travail.

Il est important pour lui de faire un vœu. Ses collègues du groupe Paris l'ont souhaité. Le vœu proposé par M. Pierre MAURIN a fait l'objet d'amendements. Après avoir échangé avec différentes personnes, un consensus a été trouvé. Pour lui, il était important, par exemple, qu'on ne sanctionne pas forcément les entreprises françaises qui sont en Russie quand on voit que Leroy-Merlin ou Auchan, qui font plus de 10 % de leurs ventes en Russie, apportent aussi une aide au peuple russe. Il est mieux de sanctionner l'État russe et les entreprises qui sont très très proches des oligarques. À partir du moment où on sanctionne les oligarques, on peut réétudier les partenariats économiques avec les entreprises qui sont trop proches de l'État russe. Il y a d'autres entreprises qui sont en Russie, comme EDF, donc on réétudie les partenariats économiques. Il n'est pas nécessaire de sanctionner les entreprises françaises qui ont parfois besoin d'être encore en Russie parce que ça pourrait les affaiblir économiquement si elles partaient tout de suite. Aujourd'hui on a un vœu qui satisfait tout le monde, quasiment tout le monde, c'est bien.

M. Guillaume COT partage ce qui a été dit devant une situation terrible, le retour de la guerre sur le continent européen après les conflits en ex-Yougoslavie il y a une vingtaine d'années. Toutes et tous sont touchés par ce conflit aux portes de l'Union, touchés par des images qui bouleversent à tel point qu'on n'ose pas imaginer ce que ça doit être évidemment pour les Ukrainiens et les Ukrainiennes, militaires comme civils. Malheureusement, l'armée russe ne semble pas faire la différence. Tous sont bouleversés et c'est un groupe de l'opposition qui s'adresse à Madame la Maire pour lui dire qu'elle se comporte de manière admirable par son action et par ce qu'elle coordonne dans l'arrondissement. Son groupe a souvent des différends mais, sur ce point-là, il n'en a pas. Il soutient absolument Madame la Maire et espère que l'arrondissement, comme l'ensemble du pays, continuera de se montrer à la hauteur des enjeux pour accueillir l'ensemble des réfugiés qui en ont évidemment grand besoin.

M. Guillaume COT est également heureux qu'un vœu commun de l'ensemble des élus ait été mis en place. Malheureusement, il a deux petites modifications à proposer mais à la marge. La première, c'est concernant le premier vœu qui demande que le Conseil de Paris soutienne les efforts de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. C'est pour une raison un peu technique de fonctionnement des institutions européennes, mais en réalité, ce n'est pas le Conseil de l'Union qui est l'organe le plus actif en ce moment, c'est beaucoup le Conseil européen qui s'est réuni il y a deux jours à Versailles. Donc son groupe propose que le Conseil de Paris soutienne les efforts de la diplomatie européenne ou de l'Union dans son ensemble pour prendre en compte, par exemple, Mme Ursula VON DER LEYEN ou le représentant de l'Union européenne à la diplomatie. Sa deuxième suggestion porte sur la dernière partie du vœu demandant que la Ville de Paris et l'État ou le Gouvernement étudient la mise en place d'une aide financière et accélère la transition écologique puisque la Ville de Paris évidemment peut faire quelque chose mais elle est limitée en la matière sans un soutien fort du Gouvernement. Donc une première proposition qui concerne le fonctionnement institutionnel européen ; une deuxième qui demande une action de l'État.

Madame la Maire va laisser M. Alexis GOVCIYAN répondre sur la présidence du Conseil de l'Union européenne. Sur le dernier point, Madame la Maire veut bien mettre la Ville en lien avec l'État sur les aides. Elle souligne une accélération de l'histoire entre le COVID et cette tragédie sur le sol européen. On est en train de basculer dans un autre monde. Forcément, on doit se poser la question d'être une ville autonome demain. Ce sont des sujets sur lesquels certains réfléchissaient avant tous ces événements tragiques. Mais aujourd'hui, il y a une accélération de l'histoire. Si les élus en sont d'accord, Madame la Maire veut bien mettre la Ville en lien avec l'État, sans besoin d'argumenter plus. Sur les institutions européennes, force est de constater que c'est aujourd'hui la présidence française de l'Union qui est à la manœuvre. On peut peut-être parler d'accompagnement, peut-être de soutien des institutions, mais là on n'est pas dans une campagne présidentielle.

M. Guillaume COT précise qu'il s'agit d'une question institutionnelle, c'est-à-dire que la présidence française, c'est la présidence du Conseil des ministres, pas de l'Union dans son ensemble.

Or, actuellement, l'organe qui, au sein de l'Union s'est réuni il y a deux jours à Versailles et qui s'occupe des questions de diplomatie ou plus, c'est le Conseil européen qui réunit les chefs d'État et de Gouvernement et qui n'est pas la même instance que le Conseil de l'Union.

M. Alexis GOVCIYAN, dans ce cas, propose : « *de la France et de l'Europe* ».

M. Guillaume COT PRÉCISE : « *de la France et de l'Union européenne* ».

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant la guerre initiée par l'invasion brutale du territoire ukrainien, matérialisée par des attaques ou des bombardements, des populations civiles qui fuient et une crise humanitaire européenne dont nous mesurons l'ampleur sur notre territoire ;

Considérant que l'offensive militaire russe remet profondément en cause les fondements du droit international ainsi que l'existence de l'État ukrainien, notamment garantie par les accords de Minsk de 1991 et le mémorandum de Budapest de 1994 ;

Considérant que plus de 2 millions de réfugiés ukrainiens ont déjà quitté leur pays, et les prévisions de l'agence de l'ONU pour les réfugiés (HCR) portant jusqu'à 5 millions le nombre d'Ukrainiens risquant de quitter leur pays ;

Considérant les accords de Dublin I, II et III, et le système de répartition des réfugiés entre les pays membres de l'Union européenne ;

Considérant le Pacte mondial sur les réfugiés voté par l'Assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2018 ;

Considérant l'engagement souvent réaffirmé des élus parisiens pour la sauvegarde de paix, des droits de l'Homme, de la démocratie et de la liberté ;

Considérant la présidence française du Conseil de l'Union européenne jusqu'au 30 juin 2022 et l'influence mondiale de Paris, capitale de la France ;

Considérant la nécessité de faire front collectivement afin d'éviter tout engrenage militaire dans un continent n'ayant que trop connu les malheurs de la guerre dans un passé proche ou lointain ;

Considérant que l'impérialisme du Kremlin ne saurait résumer la relation franco-russe, et que sa fuite en avant belliciste ne doit pas affecter la relation entre les capitales française et russe ;

Considérant que la Mairie du 9^e a réagi très vite en organisant une collecte de dons en soutien au peuple ukrainien, en partenariat avec la Croix Rouge française Paris 9^e, le Lions International Paris Seyssel et la Fabrique de la Solidarité ;

Considérant la proposition faite par la Mairie du 9^e à la Ville de Paris et à la préfecture de Paris que deux hôtels de la rue Geoffroy-Marie, actuellement fermés et en accord avec leurs propriétaires, soient dévolus à l'accueil et à la mise à l'abri de familles ukrainiennes ;

Considérant les répercussions en cours et à venir de cette guerre sur le pouvoir d'achat des Françaises et Français ;

Les élus du Conseil du 9^e arrondissement de Paris condamnent unanimement l'invasion russe déclenchée en Ukraine le 24 février 2022, appellent solennellement - par toute voie - à faire taire les armes au plus vite et émettent le vœu que :

- ***le Conseil de Paris, à l'unanimité, soutienne les efforts de la France et de l'Union européenne pour parvenir à une solution diplomatique multilatérale, comprenant notamment un « cessez-le-feu » immédiat, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ukrainienne ainsi que la mise en place de sanctions renforcées contre le Kremlin ;***
- ***à la suite de l'annonce d'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la ville de Kyiv, et si les conditions politiques et institutionnelles le permettent, la Ville de Paris mette en œuvre tous les dispositifs amenant à un accord d'amitié et de coopération entre Paris et Kyiv ;***
- ***le Maire de Melitopol, Ivan Fedorov, à la suite à son enlèvement présumé par l'armée russe, soit fait citoyen d'honneur de la Ville de Paris ;***
- ***la Ville de Paris poursuive et renforce sa politique de solidarité à l'égard du peuple ukrainien pour organiser un accueil d'urgence des réfugiés entrepris par les pays européens limitrophes de l'Ukraine ainsi que l'envoi de moyens matériels et financiers ;***
- ***la Ville de Paris organise et coordonne avec la préfecture de région l'accueil de réfugiés ukrainiens à Paris (mise à disposition d'hébergements, de nourriture, de places en crèches et à l'école...) dans lequel la Mairie du 9^e prendrait toute sa part ;***
- ***les initiatives de solidarité initiées par les mairies d'arrondissement, les acteurs associatifs et les Parisiens et Parisiennes soient recensées et diffusées au plus grand nombre, notamment par les réseaux sociaux de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement ;***
- ***la mise en valeur des couleurs du drapeau ukrainien soit encouragée en signe de soutien ;***

- **la Ville de Paris réétudie ses partenariats économiques avec les entreprises qui maintiendraient des relations économiques avec l'État russe ou qui resteraient présentes en Russie (hors mission d'urgence et humanitaire) ;**
- **la Ville de Paris, en lien avec l'État, étudie la mise en place d'une aide financière renforcée pour les Parisiennes et Parisiens en situation de précarité énergétique tout en accélérant la transition vers une ville plus autonome énergétiquement.**

Madame la Maire souhaite aborder un sujet important, évidemment beaucoup moins grave mais prépondérant pour une mairie et pour la Maire, c'est la préparation de la rentrée scolaire 2022. Elle tient à informer des mesures qui ont été votées le 17 février dernier, il y a 15 jours, lors du Conseil départemental de l'éducation nationale, le CDEN, qui ont fait l'objet d'échanges en amont avec le directeur académique. Le CDEN a validé le travail fait avec le directeur de l'académie, M. DESTRÉS et avec l'inspectrice d'académie, Mme LAFARGE-VILLAIN. Ce travail est donc validé par le CDEN, l'ensemble des syndicats et l'ensemble des directeurs concernés également, à savoir que les écoles Bruxelles fusionneront en une seule à la faveur du départ à la retraite de la directrice de l'école maternelle. Il en est de même pour les écoles Chaptal puisque la directrice de l'école élémentaire, Mme PARADIS, part également à la retraite. Cette fusion s'accompagnera, pour Chaptal, d'une fermeture de classe afin d'alléger les effectifs de cette école fusionnée et compte tenu de la baisse des effectifs côté élémentaire constatée depuis deux ans sur l'école. Tout cela s'est fait en bonne intelligence avec le conseil d'école, avec les syndicats et avec les directrices concernées.

Il y aura également une fermeture de classe à l'école élémentaire de la rue Buffault pour les mêmes raisons mais Madame la Maire assure avoir fait extrêmement attention à la moyenne d'enfants par classe puisqu'on aura en septembre 2022, une moyenne de 22 élèves par classe avec les fermetures. C'est un chiffre qui lui convient. Elle se dit très militante à ce sujet parce qu'on dit toujours que les Parisiens sont les plus favorisés mais les Parisiens ont aussi des locaux plus petits et des conditions d'apprentissage pas forcément plus favorables. Les locaux ne sont pas toujours très vastes entre le périscolaire et le scolaire. On aura des effectifs moindres que ceux qui peuvent se trouver en ZEP, à 25, puisqu'on aura 22 élèves par classe. C'est vraiment un sujet qu'elle porte et qu'elle continuera à porter pour les années à venir. Si on veut garder les familles dans des arrondissements comme le 9^e et à Paris en général, il faut que les conditions d'apprentissage soient les plus optimales possibles et qu'on puisse avoir de l'espace et des classes suffisamment adaptées. On parlait de fermeture et de moyenne par classe mais il y aura aussi une ouverture de classe à l'école élémentaire rue Blanche sur laquelle on travaille depuis deux ans. On avait ouvert, il y a quelques années, une classe maternelle pour enfants porteurs de trouble autistique, cette classe a ouvert il y a trois ans. On va de plus ouvrir une classe élémentaire à l'école rue Blanche, non pas au 22 rue Marguerite de Rochechouart, puisque c'est une école maternelle et la directrice de l'école élémentaire de Blanche était vraiment très partante pour accueillir des enfants qui sont porteurs de trouble.

Ce sera aussi un beau moment à la rentrée scolaire de pouvoir accueillir ces familles qui viendront, pas forcément du quartier de Blanche, mais de tout le 9^e, et peut-être même au-delà, pour que ces enfants puissent évoluer et étudier dans des conditions normales comme tous les enfants, parce que ce sont des enfants comme les autres, qui vivent avec leur différence. C'est aussi très enrichissant à la fois pour les petits enfants dits « normaux » et ces enfants qui ont une différence mais qui ont droit à un apprentissage comme les autres. C'est quelque chose qui tenait à cœur à la municipalité et qui a réussi, cette année, à l'obtenir. Madame la Maire s'était engagée l'an dernier à donner les informations dès qu'elles seraient validées et elles le sont.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que la nouvelle saison des terrasses estivales débutera le 1^{er} avril prochain. En amont de cette reprise attendue par de nombreux commerçants et redoutée par certains riverains, Madame la Maire a réuni plusieurs représentants des collectifs contre le bruit des secteurs Trudaine, Milton, Condorcet, Kaspereit. Ce rendez-vous qui a eu lieu le 2 mars avait pour objectif de prendre en compte les craintes légitimes et les attentes sécuritaires des habitants du 9^e arrondissement et leur rappeler le travail effectué par les élus dans ce domaine depuis juin 2020. À partir du mois d'avril, ils seront particulièrement attentifs à faire en sorte que la tranquillité et la sécurité des habitants soient pleinement respectées. En cas de nuisance, ils inviteront tous les riverains à les contacter, ou à la contacter directement, afin qu'ils soient le relais auprès du commissariat central et de la division de police municipale. Mme Adeline GUILLEMAIN se tient également à la disposition de ses concitoyens pour organiser des réunions de médiation avec les gérants d'établissement en présence des forces de l'ordre. Elle y reviendra lors du conseil d'arrondissement prévu en mai pour dresser un premier bilan des actions liées au contrôle des terrasses estivales. Sans attendre la réouverture des terrasses, les élus sont toujours pleinement mobilisés dans la lutte contre les nuisances sonores. Par courrier en date du 25 janvier, Madame la Maire a saisi le Préfet au sujet de la situation de la rue Frochot dans laquelle on trouve une concentration importante de bars de nuit ainsi que la présence d'une discothèque qui génère de nombreux troubles en termes de sécurité, de tranquillité et de salubrité publique pour les habitants du quartier. Dans cette lettre, sont alertés les services du Préfet sur les établissements suivants : le Lipstick, le Dirty Dick, le Lulu White, le Drinking club et la Foule. Pour ce dernier, il a été demandé qu'un contrôle de mise aux normes soit mené dans les plus brefs délais. Mme Adeline GUILLEMAIN tiendra informés les élus des suites données à cette démarche.

En parallèle de cette action, les élus poursuivent le travail entamé depuis janvier avec la mise en place de groupes de partenariats opérationnels. La dernière semaine, trois groupes se sont réunis au commissariat central du 9^e. Ont été abordés les sujets des nuisances commises à l'angle des rues Pétreille et Marguerite de Rochechouart, et les troubles occasionnés par le rassemblement de bandes de jeunes de la rue de la Tour des Dames. Pour ces deux adresses, il a été demandé un renforcement des passages des équipages de police et la verbalisation de toute infraction relevée sur place. Pour mieux comprendre la situation sur le terrain, elle a également effectué une maraude avec les agents de l'équipe parisienne de médiation. Cette sortie a eu lieu durant la première semaine des vacances scolaires de février.

Elle était accompagnée de son collègue, M. Jean-Pierre PLAGNARD, qu'elle remercie pour sa présence. Au cours de cette intervention, ils ont mené des actions de prévention en rappelant aux jeunes rencontrés l'importance de respecter le quartier et de ne pas commettre d'incivilités envers les voisins. Ils ont essayé de trouver des solutions à des problèmes qui persistent dans ces quelques rues. Les élus mènent actuellement une action commune avec Paris Habitat et la Ligue de l'enseignement, la police municipale et le commissariat central du 9^e. Elle espère que ce partenariat portera rapidement ses fruits. Par ailleurs, s'est tenue la semaine dernière, la première CENOMED organisée dans le 9^e arrondissement depuis 2013. Pour rappel, une CENOMED est une cellule d'échange d'informations nominatives sur des mineurs en difficulté.

L'objectif est d'identifier en amont les mineurs connus de différents professionnels, qui risquent de basculer sur des trajectoires délinquantes ou ayant des comportements pouvant les mettre en danger. Il s'agit d'un dispositif d'alerte et d'orientation et non de prise de charge. En présence du commissariat, de la police municipale, du rectorat, du parquet, de la protection judiciaire et de la DASES, les élus ont étudié, pendant une heure, six cas de mineurs en difficulté présents dans le 9^e avant de les aiguiller vers une prise en charge socioéducative. Ils ont convenu que la prochaine CENOMED se tiendrait d'ici deux mois, le temps de faire un bilan de ces actions.

Mme Adeline GUILLEMAIN profite également de cette prise de parole pour faire un point sur la sécurité des piétons et les conflits d'usage entre modes de déplacements. Les habitants sont nombreux à l'avoir interrogée sur ce sujet ces derniers jours. Elle va donc faire un état des lieux des actions mises en place. Tous les signalements dans ce domaine sont systématiquement transmis aux forces de l'ordre. Les élus ont spécifiquement demandé à la division de la police municipale de faire de l'amélioration de la sécurité routière une priorité dans le 9^e arrondissement. Consigne a été donnée à la PM de réserver l'usage des trottoirs aux piétons, de faire respecter la priorité piétonne dans les espaces de partage avec les autres moyens de locomotion, de sécuriser les zones piétonnes, de protéger les cyclistes de leur propre comportement dangereux ainsi que des agissements dangereux dont ils peuvent être victimes, d'agir contre le stationnement illicite et de mieux réguler le stationnement gênant voire abusif sur les emplacements spécifiques. Avec Madame la Maire, les élus ont notamment demandé qu'une attention particulière soit accordée au respect des traversées piétonnes et des rues aux écoles.

Quelques chiffres pour illustrer ce propos : depuis le début de l'année, 156 PV ont été dressés pour des infractions commises devant les écoles Grange Batelière, Buffault, Milton ainsi qu'à l'angle des rues Taitbout, Châteaudun, Saint-Lazare, très fréquentées par les élèves. Rien que pour ce dernier point, la police municipale a effectué 22 passages qui ont donné lieu à 124 PV. Plus largement, du 1^{er} janvier au 7 mars, la division de police municipale a effectué 47 verbalisations pour stationnement gênant, 207 pour infractions liées à un véhicule et 82 pour présence d'un deux-roues sur un trottoir. Enfin, les élus ont demandé que des missions communes, Police nationale et police municipale, soient conduites dans le domaine de la sécurité routière. Une première opération interpolices a eu lieu le 8 mars, place Blanche. En une heure de temps, 32 véhicules ont été contrôlés, ce qui a donné lieu à la verbalisation de 12 deux-roues, 9 voitures et 4 cycles.

Afin d'assurer la sécurité des piétons, la municipalité est déterminée à poursuivre dans la durée ce genre d'opération coup de poing. Pour conclure, Mme Adeline GUILLEMAIN tient à faire savoir que par courrier en date du 18 février, le Préfet LALLEMENT s'est engagé auprès de Madame la Maire, à ce que le 9^e arrondissement, compte tenu de sa dynamique démographique, reçoive prochainement des renforts policiers. Elle se déclare satisfaite qu'une attention particulière soit donnée au commissariat du 9^e dans la répartition des nouvelles arrivées de gardiens de la paix au cours de l'année 2022. Ces nouveaux effectifs devraient permettre de continuer à amplifier l'action auprès des habitants du 9^e.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour ce point complet et laisse la parole à M. Jean-Baptiste GARDES pour une communication sur le plan propreté 2022 qui ne sera pas soumise au vote mais à discussion.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES confirme que, chaque année, est présenté au conseil d'arrondissement le plan de propreté, document très complet qui sera mis à disposition cette semaine de tous ceux qui veulent le consulter dans les moindres détails, mais dont il va communiquer les grandes lignes lors de ce conseil.

Pour le replacer dans le contexte et pour dresser un court état des lieux de la situation en début d'année 2022 en ce qui concerne la propreté de l'arrondissement, évidemment l'année 2021, et un prolongement en janvier-février 2022, est très marquée par le COVID qui a affecté, avec les différentes vagues, le fonctionnement des équipes de la propreté des ateliers du 9^e arrondissement. On avait évoqué, lors des précédents conseils, les chiffres d'absences dues à des contaminations COVID ou autres cas contact ou autres absences arrêt-maladie dues au COVID, qui ont évidemment, notamment entre septembre et janvier, largement affecté le fonctionnement normal des ateliers. Aujourd'hui, la situation en termes d'effectifs est revenue à la normale mais il y a encore les conséquences de cette période très particulière qu'ont vécue les agents de la propreté. Il faut souligner devant tous leur engagement total comme d'habitude pendant cette période particulièrement complexe pour eux. Les conséquences se font encore sentir avec notamment, on en a parlé tout à l'heure, les terrasses éphémères qui représentent - on l'a souvent dit et attiré l'attention de l'exécutif central parisien - une surcharge de travail pour les équipes de la propreté et des tâches nouvelles qui ne sont pas prévues dans leur organisation avec la répartition des moyens disponibles jusqu'en 2020 puisqu'il faut redoubler d'ingéniosité pour passer entre les terrasses éphémères. Enfin c'était le cas depuis deux ans.

Avec les nouveaux règlements mis en place, cela va s'améliorer mais cela représente encore une situation complexe à gérer dans certaines rues pour les agents, d'autant plus dans le contexte d'une vague de fond qu'est le mouvement « #SaccageParis », terme un petit peu commun pour désigner tout simplement une exaspération de nombreux Parisiens devant le manque de réactivité et la baisse, en tout cas le ressenti de non-réaction à leurs signalements sur différents sujets de propreté et de maintien de l'espace public. Comment y faire face, encore cette année, avec de nouvelles propositions, pour répondre encore aux attentes des Parisiens, en tout cas des Parisiens du 9^e ?

Il ne faut pas voir que les aspects négatifs de ce contexte. M. Jean-Baptiste GARDES salue l'arrivée en février depuis le dernier conseil d'arrondissement de Mme Mélanie JEANNOT, nouvelle directrice territoriale, qui a en charge les équipes du 9^e et du 10^e arrondissement puisqu'elles sont rassemblées sous une même entité et avec qui va être poursuivi le travail de ces dernières années.

Une deuxième perspective est la territorialisation, le big bang promis par l'administration centrale. On a eu l'occasion de le dire, le terme big bang est un petit peu exagéré. En effet, on n'a pas attendu la mise en place de cette territorialisation pour se coordonner au quotidien avec les équipes locales de la propreté et avec la direction territoriale. Notamment M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint, qui avait en charge cette délégation dans la précédente mandature, sait qu'on porte chaque année un plan de propreté travaillé avec la direction territoriale. Néanmoins, on a choisi de prendre à bras-le-corps cette opportunité de la territorialisation pour en faire quelque chose qui serve les habitants du 9^e. Ce sera l'axe de cette présentation afin de montrer comment on a retenu les différentes opportunités, et surtout comment elles ont été adaptées au niveau du 9^e arrondissement pour en faire quelque chose de véritablement concret, avec des mesures visibles pour les habitants du 9^e.

Premier point, on a travaillé de façon à avoir des moyens toujours mieux adaptés aux exigences de l'arrondissement. On a fait évoluer le dispositif des différents ateliers pour mieux prendre en compte les spécificités de l'arrondissement. Très concrètement, une des mesures principales concerne déjà la mise en place d'une deuxième équipe d'urgence propreté dans l'arrondissement. Aujourd'hui, il n'y en a qu'une seule. Une équipe d'urgence propreté, c'est un véhicule plateau avec deux agents. Cela reste pour le 9^e arrondissement et son activité, que ce soit de jour comme de nuit, assez restreint pour faire face aux urgences quotidiennes de propreté, comme son nom l'indique. Elle vient compléter le travail régulier des agents selon le plan propreté, de façon à faire face à un dépôt sauvage ou à une urgence propreté diverse et variée, ce qui ne manque pas d'arriver. En doublant ce moyen d'action, on sera peut-être encore en dessous de ce qu'on espérerait faire. Mais c'était une vraie amélioration. On a notamment obtenu que cette équipe puisse agir dès le matin alors qu'aujourd'hui elle n'agit que l'après-midi. Or on a, dès le matin, des signalements de parents qui amènent leurs enfants à l'école ou autres sur des situations anormales de propreté. On ne peut pas attendre l'après-midi pour y faire face. Donc cette équipe d'urgence propreté supplémentaire permettra d'agir plus rapidement dans la journée.

Pendant la période estivale, c'est-à-dire du 1^{er} juin au 30 septembre, elle interviendra, non pas le matin, mais le soir, c'est-à-dire jusqu'à 22h30 dans des secteurs particulièrement festifs, notamment au niveau des grands magasins de façon à ce que le lendemain matin, ces urgences propreté, qui complètent le plan propreté normal, puissent être traitées et avoir une situation saine dès le lendemain matin. Un point très technique : il faut se rendre compte de la disposition des ateliers sur le 9^e, ateliers qui sont enterrés avec un atelier engins rue du Faubourg Poissonnière qui est très contraint. Tout simplement, pour accueillir cette deuxième équipe propreté, on a dû trouver une place de stationnement supplémentaire dans l'arrondissement pour pouvoir accueillir cet engin. On agit donc avec des contraintes inhérentes à Paris et à l'arrondissement qui est très central.

Une deuxième action très concrète de ce plan propreté 2022 est la mise en place d'un deuxième atelier d'après-midi. Pendant la précédente mandature, on a mis en place le premier atelier d'après-midi, c'est-à-dire des agents qui sont sur le terrain l'après-midi dans les locaux de l'atelier de l'avenue Trudaine. On met en place cette année un deuxième atelier qui s'appellera 9F, basé dans les locaux de l'atelier 92, celui qui se trouve place de la Trinité. Le gros avantage de cet atelier, outre le fait de doubler l'action des agents l'après-midi sur le terrain, est aussi de libérer les conducteurs de l'atelier engins qui aujourd'hui sont utilisés pour pallier le manque d'effectifs dans l'après-midi dans les rues de l'arrondissement. Avec cet effectif dédié, les conducteurs des engins pourront se consacrer à leur mission principale, c'est-à-dire conduire des engins, donc sortir davantage d'engins dans les rues de l'arrondissement, c'est un effet positif double. S'agissant de cet atelier et du déploiement des engins mécaniques dans l'arrondissement, on a cherché dans ce plan propreté, à trouver encore des solutions pour l'augmenter. On va déjà le mesurer avec le taux de sorties quotidien, ce qu'on appelle le nombre de services quotidien, c'est-à-dire combien de véhicules sortent tous les jours, au lieu d'utiliser le taux d'utilisation par véhicule qui inclut la disponibilité mécanique des engins et plutôt leur absence. Ce qu'on a voulu mesurer est le nombre d'engins qui sortent tous les jours. On veut que les conducteurs soient disponibles pour qu'il en sorte un maximum avec la mise en place du deuxième atelier d'après-midi.

M. Jean-Baptiste GARDES souligne la mise en place du référent de quartier dans le quartier Anvers-Montholon, en place depuis bientôt 6 mois. On a souhaité qu'il ne soit pas, comme le demandait sa fiche de poste au départ, juste en coordination avec les différents signalements qui remontent des habitants ou des commerçants, puisque cette coordination est faite depuis longtemps entre la Mairie du 9^e et la division territoriale. On a souhaité, et on y a travaillé ces derniers mois, que le référent de quartier soit sur le terrain, visible dans la rue, au contact des habitants, des commerçants et de tous les usagers de la voie publique de façon à effectuer des signalements, de répondre et de régler les situations très concrètes sur le terrain tous les jours plutôt que d'être derrière un ordinateur à participer à la coordination des signalements déjà bien rôdée, notamment avec l'arrivée de M. Valentin DUBOIS, référent sur l'espace public à la Mairie du 9^e.

Dernier point sur le renforcement de ce dispositif : le nettoyage le dimanche. Il était prévu dans le plan propreté de l'an dernier. Néanmoins, on constate, et notamment avec les absences COVID, qu'il a été insuffisant ces derniers mois. Pour prendre en compte les signalements des habitants, et particulièrement dans certains quartiers, on a revu le plan de nettoyage le dimanche en y intégrant notamment des rues particulièrement festives ou des axes très passants le soir avec la reprise post COVID, notamment les rues Blanche, Pigalle, Marguerite de Rochechouart, de Maubeuge, Caumartin, toutes ces rues qui vivent énormément le samedi et qui doivent être nettoyées impérativement le dimanche. Ce n'était pas le cas chaque semaine ces derniers temps, mais avec ce nouveau plan de nettoyage, le dimanche, ce sera le cas.

Enfin, toujours pour insister sur certains points de l'arrondissement, on va mettre en place cette année un vélo triporteur pour un agent de propreté qui sera équipé de ce nouvel équipement.

Il aura pour mission principale de se déplacer sur toutes les écoles de l'arrondissement avant l'ouverture, avant l'arrivée des enfants le matin, dans le but de s'assurer que les abords immédiats de l'école sont propres de façon à faciliter l'accueil et donner un cadre plus agréable aux enfants chaque matin. Ce vélo triporteur, outre le fait que c'est un nouvel équipement, que c'est toujours dynamisant dans les équipes de mettre en place ce type d'équipement et surtout un vélo puisqu'on est en pleine phase ces derniers temps de développement des pistes cyclables et de mise en zone 30 de l'arrondissement, permettra de façon très concrète de se déplacer sur les différents points et sur les différentes écoles de l'arrondissement en une boucle assez courte alors qu'un piéton n'aurait pas possibilité de le faire. Cela apportera une vraie souplesse et complètera le dispositif actuel.

La deuxième partie de cet exposé concerne la mise en place de la territorialisation qui se traduit, pour simplifier le dispositif, par une enveloppe appelée enveloppe de souplesse par la DPE qui s'élèvera pour le 9^e arrondissement à 503 000 euros. On a attiré l'attention de la Mairie de Paris sur le fait que ça paraissait insuffisant et que ça devrait être développé dans les années à venir pour s'adapter aux contraintes de l'arrondissement. Néanmoins, comme on va le voir, on va mettre à profit cette enveloppe dès les semaines qui arrivent, dès fin mars, pour améliorer les actions de propreté. Sur le principe, on a souhaité que cette enveloppe de souplesse ne vienne pas remplacer le travail fait de façon très efficace par les agents des ateliers et de l'atelier engins. On a renforcé le dispositif, comme on vient de le voir, de ces agents, de ces équipes en régie. On a voulu que cette enveloppe de souplesse soit dédiée à de nouvelles actions qui ne sont pas faites aujourd'hui avec une récurrence qui convienne et donc vienne s'additionner à ce qui est déjà fait par les équipes. Ça semblait important pour qu'il n'y ait pas une sorte de quiproquo et que les agents pensent que cette enveloppe venait finalement empiéter sur ce qu'ils doivent faire et remplacer leur travail. À l'inverse, on a travaillé sur 5 axes.

Le premier, c'est d'organiser des campagnes trimestrielles de dégraffitage et de remise en état des mobiliers dans tout l'arrondissement. On a souvent eu cet échange, et Madame la Maire l'a souvent eu avec Mme Colombe BROSSEL, sur le fait que les bancs de l'arrondissement et surtout les bancs parisiens, sont souvent détériorés. Parfois, on se demande pourquoi il n'y a pas juste un petit coup de vert qui est mis sur le banc. Ça a pu être par le passé très compliqué. Avec cette enveloppe de souplesse, on a normalement le moyen de faire intervenir des prestataires privés extérieurs, en plus des équipes de la direction territoriale. On interviendra sur des périodes de trois semaines de suite, quatre fois par an, de façon trimestrielle sur 15 rues identifiées avec la DPE pour dégraffiter, enlever les graffitis, repeindre le mobilier urbain et s'occuper aussi des rideaux métalliques qui sont souvent victimes de dégradations avec des graffitis.

Deuxième grosse action pour laquelle on utilisera ces prestations privées : renforcer la propreté autour des squares de l'arrondissement le samedi matin. Évidemment, ces squares sont pris d'assaut tous les samedis et les dimanches, notamment avec l'arrivée du printemps et de la saison estivale, par les familles qui viennent y chercher un petit peu de fraîcheur et d'espace pour les enfants, plus tous les autres usagers de ces squares.

Il a paru intéressant de renforcer la propreté aux abords de ces squares, notamment le samedi matin avec une laveuse et un lancier, 6h tous les samedis matin. Les premiers interviendront dans une dizaine de jours. On a voulu que les opérations, grâce à cette enveloppe de souplesse, maintenant que nous l'avons après de longs mois à échanger avec la Mairie de Paris sur la territorialisation, commencent tout de suite. Nous avons travaillé sur ce point avec la direction territoriale.

Troisième axe, le renforcement de la propreté le dimanche avec les équipes en régie. Ces équipes en régie seront renforcées de moyens mécaniques qui manquent, puisque les moyens sont comptés au niveau de l'atelier engins : mise à disposition d'une laveuse avec un lancier pendant 6h tous les dimanches matin à compter de fin mars, que ce soit sur le secteur nord ou le secteur sud de l'arrondissement, c'est-à-dire dans tous les quartiers de l'arrondissement.

Un quatrième axe : doubler le nombre d'opérations « Personnes à la rue ». Actuellement, il y en a une par semaine : le jeudi. Cette action est faite par les services de la DPE de façon coordonnée avec la police municipale et parfois avec le commissariat. Il s'agit d'aller nettoyer aux abords des lieux de vie des personnes à la rue et qui sont là parfois depuis longtemps. Cela est fait évidemment en lien avec Mme Virginie MERGOIL, élue en charge de la solidarité, et toutes les équipes des maraudes. On va passer deux fois plus pour nettoyer les abords puisqu'à certains endroits, ça pose vraiment des problèmes de salubrité le matin tous les jours de la semaine. On constate souvent que le vendredi, l'état est à peu près correct parce que le jeudi, il y a passage de la tournée de nettoyage. On a choisi d'investir ces moyens supplémentaires pour doubler cette tournée. C'est une demande faite depuis longtemps mais sans succès avec les moyens qui étaient alloués. On va enfin pouvoir la mettre en place.

Enfin, cinquième pilier pour ces prestations externes avec des opérations dites Reset qui vont commencer encore une fois fin mars et qui consisteront à traiter 500 m d'une voie secondaire une fois tous les 15 jours, c'est-à-dire 20 fois dans l'année. On commencera avec la rue Victor Massé et la rue de Douai dans 15 jours. Il y aura un traitement ciblé de cet axe de façon à ce qu'on reparte sur des bases saines et qu'ensuite, les signalements puissent être faits, notamment par les référents de quartier, pour que la situation ne revienne pas à une situation dégradée en termes de propreté.

M. Jean-Baptiste GARDES termine la présentation du plan propreté par les actions qui se poursuivent en termes de valorisation et de réduction des déchets. On poursuit les actions déjà en place avec un renforcement du partenariat avec l'association L'Accueillette, association du 9^e arrondissement extrêmement efficace avec qui la municipalité travaille très bien, notamment sur les sites de compostage de quartier, mais pas que, et qui va bénéficier d'une subvention dans le cadre d'un appel à projet soutenu par les élus et pour lequel L'Accueillette a obtenu un budget, une subvention qui va lui permettre de continuer et d'amplifier son travail dans les quartiers sur le compostage, donc le recyclage des déchets et la valorisation des déchets alimentaires. Sur la mise en place de nouvelles initiatives dans ce domaine, il y a la rue zéro déchet, rue Milton, mais également la mise en place dans quelques jours, au marché d'Anvers, d'un point d'apport volontaire pour les déchets alimentaires, qui sera accessible à tous les habitants qui vont s'y inscrire.

La distribution aura lieu en deux fois, deux vendredis, en mars. Ce point d'apport volontaire, que demandait Madame la Maire depuis longtemps, vient enfin d'être obtenu. On a pour projet, cette année, de le pérenniser, c'est-à-dire non pas qu'il y ait des bacs mis en place le vendredi, mais un bac, un abri bac, pour utiliser le terme dédié, qui soit en place tous les jours de la semaine de façon à permettre aux habitants de le faire de façon fluide. Ensuite, on en déploiera d'autres, notamment un rue Cadet. Enfin, on travaille avec la direction territoriale sur la troisième collecte des multimatériaux, c'est-à-dire des bacs jaunes, qui sera effective à partir de septembre dans l'arrondissement. C'est aussi une demande de Madame la Maire émise depuis longtemps et qui va enfin être d'actualité cette année. On est en train de travailler de façon à ce que cette troisième collecte se fasse de façon fluide et que les horaires des collectes le matin et des différentes collectes, que ce soit le verre, les multimatériaux ou les ordures ménagères classiques, fassent l'objet d'un réglage très fin pour ne pas gêner les voies de circulation et permettre d'éviter que les bacs gênent la circulation sur les trottoirs les plus étroits le matin. Voilà les points principaux de ce nouveau plan de propreté.

Madame la Maire remercie M. Jean-Baptiste GARDES pour ce point complet, tous les sujets ont été abordés.

DÉLIBÉRATION 09.2022.015 (2022.DAC.362) - SUBVENTIONS (47 400 EUROS) À DIX-HUIT COMITÉS D'ARRONDISSEMENT ET CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE, DONT 1 000 EUROS ATTRIBUÉS AU COMITÉ DU 9^E ARRONDISSEMENT DE LA FNACA.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN expose que la délibération DAC.362 est relative à des subventions aux dix-huit comités d'arrondissement, et notamment au Comité départemental de Paris et au Comité du 9^e, pour la FNACA. Dans quelques jours, samedi 19 mars prochain, sous la présidence de Madame la Maire, les élus seront rassemblés autour de la FNACA, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, pour la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. À l'occasion de ce moment symbolique, du 60^e anniversaire des accords d'Évian, ce sera l'occasion de rappeler, comme chaque année, le rôle majeur que joue la FNACA du 9^e présidée par M. Jean-François NEUDIN dans la transmission du devoir de mémoire à laquelle les élus sont tant attachés. Ce soir, il est proposé, par cette délibération, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros au Comité du 9^e arrondissement. Depuis 2014, avec Madame la Maire, les élus sont les témoins admiratifs de l'engagement sans faille de chacun des membres de l'association. M. Alexis GOVCIYAN pense en particulier à ses dirigeants, à Claude SENINGE et à Jean-Claude LE MOINE qui entourent le Président Jean-François NEUDIN et qui ne cessent d'œuvrer à ses côtés pour que cette page particulière de l'histoire de France s'inscrive bien au présent et au futur avec l'objectif de maintien du développement et de transmission de la mémoire, toujours avec le respect et l'humanité nécessaires. Il profite de ces quelques mots pour avoir une pensée amicale pour le Président NEUDIN, pour le remercier et pour lui souhaiter une bonne santé. Il souhaite aussi saluer l'engagement de toutes celles et tous ceux, dirigeants, membres ou sympathisants de la FNACA et invite à voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour ces mots envers Jean-François NEUDIN et l'ensemble de l'association et donne rendez-vous samedi à midi pour la commémoration du 19 mars.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.362.

DÉLIBÉRATION 09.2022.016 (2022.DAJ.1) -SUBVENTION ET AVENANT N° 3 (296 750 EUROS) À LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS ET LA CAISSE DES RÉGLEMENTS PÉCUNIAIRES DES AVOCATS DE PARIS.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'il s'agit du dispositif de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement institué il y a fort longtemps par une délibération du Conseil de Paris en date du 2 mai 1977. Des consultations d'avocats gratuites sont en effet proposées chaque semaine aux usagers parisiens dans toutes les mairies d'arrondissement de Paris. Dans le 9^e, les permanences du Barreau de Paris se tiennent en mairie tous les jeudis après-midi. Les rendez-vous sont accessibles aux usagers par internet ou auprès de l'accueil par téléphone ou lorsqu'ils se déplacent. Quelques chiffres de rendez-vous pris et honorés depuis 2019 : en 2021, on constate 270 rendez-vous honorés sur toute l'année, ce qui fait une moyenne de 22,5 par mois ; en 2019, il y a deux ans, on en compte 327 avec une moyenne de 27,25 ; en 2020, on ne compte pas car compte tenu du contexte sanitaire il y a eu une chute vertigineuse du nombre de rendez-vous, soit 143 sur toute l'année parce que pendant 6 mois, les rendez-vous n'ont pas pu être honorés. Dans le 9^e, les élus sont extrêmement attachés à offrir à leurs administrés, qu'ils soient particuliers, entreprises, commerçants ou associations, des services publics étoffés et de qualité pour répondre à leurs nombreuses préoccupations et problématiques. M. Alexis GOVCIYAN profite de cette délibération pour rappeler que d'autres permanences sont également assurées à la Mairie du 9^e : une permanence notariale, les consultations juridiques pour les TPE, PME, une permanence de la déléguée du Défenseur des droits, du conciliateur de justice, de la FNACA, de l'ADIL, de la CPAM pour les personnes malentendantes, une permanence d'une représentante du Médiateur de la Ville de Paris, une permanence du service d'accompagnement et de médiation familiale et enfin la plateforme petite enfance et handicap. Enfin, le CASVP accueille aussi en mairie les permanences de droit d'urgence. Ces permanences sont utiles. S'agissant de ce partenariat avec le Barreau de Paris et les avocats, les administrés en bénéficient largement. Pour ces raisons, il propose de voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAJ.1.

DÉLIBÉRATION 09.2022.017 (2022.DU.55) - DÉNOMINATION PLACE CHAVARCHE ET ARPIK MISSAKIAN (9^E).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle qu'en novembre 2021, le conseil d'arrondissement, puis le Conseil de Paris, avaient été unanimes pour voter la décision de substituer la dénomination place Chavarche et Arpik Missakian à l'actuelle place Chavarche Missakian située face au square Montholon sur l'emprise des voies qui le bordent. Depuis ces votes, on a aussi présenté ce projet le 4 février 2022 à la Commission de dénomination des voies, espaces verts et équipements publics municipaux. Cette commission a aussi donné un avis favorable. Mais, il y a un « mais ». Le règlement de la Ville de Paris stipule qu'il faut une nouvelle délibération pour définitivement acter cette décision et pour pouvoir inaugurer cette place dans les semaines qui viennent. C'est pour cela que M. Alexis GOVCIYAN reprend la parole pour représenter cette délibération. Il souhaite souligner brièvement le rôle majeur du journal *Haratch* fondé par M. Chavarche Missakian, ce quotidien en langue arménienne paraissant en France et en Europe occidentale et l'engagement de sa fille, Arpik Missakian, que Madame la Maire a bien connue depuis sa plus tendre enfance, qui, dès le décès de son père en 1953, avait pérennisé, poursuivi et transmis le travail au service de l'identité culturelle arménienne. Il souhaite aussi insister sur l'intérêt réel que portait Mme Missakian à Paris et en particulier au 9^e arrondissement, compte tenu de l'histoire, de la présence et du rayonnement de l'identité arménienne dans ce territoire parisien. Mme Arpik Missakian, décédée le 19 juin 2015, a laissé un héritage intellectuel et moral conséquent qui mérite que son nom figure également sur la plaque qui porte le nom de son père. Elle était très attachée et, en même temps, elle avait été, pour tout son engagement citoyen reconnu par la République française par décret du 7 mai 2007, promue, cela fera 15 ans dans quelques mois, au grade d'officier dans l'Ordre national du Mérite. M. Alexis GOVCIYAN invite, pour toutes ces raisons et parce qu'il s'agit d'une reconfirmation de ce qui a déjà été voté, à voter favorablement en faveur de ce projet de délibération qui s'inscrit également dans l'action de mise en valeur de personnalités féminines dans la capitale et dans l'arrondissement.

Madame la Maire précise que l'inauguration est prévue le 21 avril à 11h. Il était prévu initialement d'inaugurer cette place le jour de la Journée de la femme parce qu'il s'agit d'une femme extraordinaire au parcours exemplaire, mais il y a encore quelques considérations administratives à régler. On ne peut pas l'organiser le dimanche 24 avril, jour de l'élection présidentielle. On la fera quelques jours auparavant dans le cadre des commémorations du 24 avril.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DU.55.

DÉLIBÉRATION 09.2022.018 (2022.DASCO.4) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (183 136 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique qu'il s'agit d'une délibération pour des subventions de travaux dans les collèges, avec deux parties : une partie sur des travaux ciblés directement sur certains établissements et l'autre partie avec une enveloppe forfaitaire de 1 175 euros qui sont généralement utilisés pour des petits travaux d'entretien dans les établissements. Cette somme est attribuée aux collèges autonomes, dont le collège Gauguin pour le 9^e arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.4.

DÉLIBÉRATION 09.2022.019 (2022.DLH.59) - LOCATION DE L'IMMEUBLE 9 RUE DU CARDINAL MERCIER (9^E) À LA RIVP - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE rappelle que la Ville de Paris a acquis en décembre 2021 un immeuble situé au 9 rue Cardinal Mercier pour y réaliser un programme de logements sociaux. La Mairie du 9^e a alors émis un avis favorable à ce projet de logement social avec un immeuble en bon état de 22 logements, 6 étages, en bon état général et acquis pour 10 millions d'euros. L'objet de cette délibération est de conclure un bail avec la RIVP afin que ce bailleur réalise un programme de logements et un bail conclu pour 65 ans avec le versement par la RIVP d'un loyer capitalisé de 3 560 000 euros. C'est la question du loyer capitalisé qui pose problème dans ce dossier. Il s'agit d'une avance qui permet d'équilibrer artificiellement le budget. C'est un système que connaît bien la Ville de Paris mais qui s'essouffle. En 2016, cela lui a permis d'engranger 354 millions d'euros ; en 2020, 198 millions d'euros. C'est une situation qui n'est plus durable d'un point de vue financier. C'est d'ailleurs la seule commune de France à disposer de cette facilité qui devait s'arrêter en 2021 mais qui, compte tenu de la crise sanitaire, a obtenu une dérogation pour l'année 2022 et qui sera normalement terminée en 2022. Globalement, ce système de loyer capitalisé est un risque budgétaire qui a d'ailleurs été souligné par des échanges de courriers avec la Ville de Paris et le Gouvernement. En conclusion, l'exécutif reste évidemment très favorable à la destination de cet immeuble et au projet, mais peu favorable au montage financier proposé. Mme Maud LELIÈVRE propose donc un avis défavorable.

M. Pierre MAURIN confirme son désaccord sur le montage des loyers capitalisés.

Mme Frédérique DUTREUIL note que cela peut, à terme, poser un problème mais c'est légal. Ils ont reçu une autorisation mais effectivement, ce serait bien que ça s'arrête.

Madame la Maire ajoute que cela devrait être terminé à la fin de l'année. L'exécutif exprime ainsi son désaccord de principe sur cette délibération.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) sur le projet de délibération 2022.DLH.59.

DÉLIBÉRATION 09.2022.020 (2022.DFPE.41) - SUBVENTIONS (190 000 EUROS) - AVEC CONVENTIONS ET AVENANT - À 3 ASSOCIATIONS, DONT JEUNESSE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, POUR LEURS ACTIONS VISANT À AIDER LES PARENTS À CONCILIER VIE FAMILIALE, VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL expose qu'il s'agit d'une subvention pour la Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul de 19 000 euros, une association qui est dans le 10^e arrondissement mais qui accueille les enfants du 9^e.

Elle a deux activités : un soutien éducatif et un lieu de rencontre et d'écoute parentale. Il faut savoir que le mois dernier était le mois consacré au numérique, avec tous les dangers que peut induire le numérique : le contenu choquant, la prévention pour prévenir les adolescents face au numérique. Clairement, ce sont des activités qui sont plutôt positives pour les familles et pour les parents. Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement cette délibération pour une subvention de 19 000 euros pour le fonctionnement de l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DFPE.41.

VŒU 09.2022.021 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA CRÉATION DU MARCHÉ ALIMENTAIRE RUE SAINTE-CÉCILE.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que c'est une demande très forte des habitants du faubourg Montmartre. C'est une demande initiée dès octobre 2014 par Madame la Maire. C'est extraordinaire de se replonger et de regarder comment les choses évoluent ou plutôt comment elles n'évoluent pas. Dès le mois d'octobre 2014, Madame la Maire a évoqué le souhait d'ouvrir un second marché alimentaire dans le 9^e arrondissement et en a fait la demande auprès de la Ville de Paris. En effet, dans le 9^e, il n'y a qu'un seul marché alimentaire place d'Anvers et avenue Trudaine dans le nord-est de l'arrondissement. Il y a de nombreuses demandes d'habitants formulées à travers le travail réalisé par le Conseil de quartier du faubourg Montmartre. Cette demande a été initiée par Madame la Maire, auprès de la Ville de Paris. Pour rappel, les premières étapes de la procédure de renouvellement des délégations de service public pour la gestion des marchés alimentaires découverts ont été engagées en début d'année 2018. La Mairie du 9^e a été sollicitée sur le fonctionnement des marchés dès le mois de février. Les élus ont réitéré à cette occasion avec Madame la Maire leur demande de création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile ainsi qu'ils l'avaient fait dès le début de la mandature auprès de Mme Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce. Une nouvelle demande a été formulée par lettre en date du 15 février 2018, toujours à Mme POLSKI ainsi qu'à la Direction de l'attractivité et de l'emploi. Aucun point d'étape ni de calendrier n'a alors été proposé en vue de la création de ce marché. Dans la délibération, procédure de renouvellement des DSP, soumise au Conseil de Paris du mois de novembre 2018, seules les créations de 3 marchés biologiques et d'un marché nocturne étaient mentionnées. Aussi, Madame la Maire est intervenue lors des discussions au Conseil de Paris le 15 novembre 2018 et a obtenu l'engagement de Mme POLSKI, adjointe à la Maire en charge du commerce, d'organiser début 2019 une visite sur place avec des équipes techniques. Cette réunion s'est effectivement tenue le 14 mars 2019, c'est-à-dire il y a trois ans. Le 3 juin 2019, la Préfecture a également fait savoir qu'elle n'avait aucune objection à la réalisation de ce projet. Elle a transmis à la Maire de Paris son avis via la DVD. Certes, la crise sanitaire est passée par là mais elle est en voie de résorption. Plus rien objectivement ne saurait être invoqué pour repousser encore davantage la réalisation de ce projet entériné par toutes les parties.

Les habitants ne sauraient le comprendre et M. Alexis GOVCIYAN se fait le porte-voix des membres du bureau du Conseil de quartier du faubourg Montmartre qui, depuis quelques mois, réclament aussi que ce projet puisse aboutir. Par conséquent, l'exécutif demande à la Ville de Paris la confirmation de l'engagement pris depuis plusieurs années auprès de la Mairie du 9^e et de ses habitants. Il demande l'établissement d'un calendrier opérationnel de création de ce second marché alimentaire découvert. Ce serait justice et le minimum.

M. Pierre MAURIN demande quels seraient les investissements nécessaires pour la création de ce marché. Comment faire pour avoir un calendrier rapide ? Et quels jours sont prévus pour ce marché ?

Madame la Maire informe que le samedi était envisagé. L'enjeu est de redonner vie à ce quartier, la demande a été formulée bien avant l'explosion de la rue de Trévise. Il est vrai que Mme POLSKI est venue en mars 2019 sur les lieux, c'était un message de dire « Oui, retour à la vie. Oui, pour ce marché », pour redonner un peu de vie à un quartier profondément meurtri. Le samedi était le jour le plus approprié pour permettre de prendre place sur la rue Sainte-Cécile piétonne devant l'église Saint-Eugène. On attend maintenant que la Direction des affaires économiques et que le cabinet de Mme POLSKI débloquent, pour des raisons que l'on ignore, ce dossier qui aurait dû être réglé déjà depuis bien longtemps. Madame la Maire rappelle que même Mme HIDALGO dans son projet pour les municipales 2020 avait inscrit dans son programme de nouveaux marchés biologiques et un marché nocturne. Donc, c'est une volonté partagée d'animer les quartiers et de recourir à ce type d'infrastructure. Il n'y a pas de difficulté, sauf que le dossier s'est perdu dans les méandres de l'administration et semblerait être bloqué pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la question des denrées alimentaires ou des marchés. Ce vœu aura le mérite de reposer le sujet et de rappeler les engagements des uns et des autres. Comme on n'y arrive pas par le dialogue et entre cabinets, malheureusement on doit avoir recours à ce type de procédure.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant les nombreux échanges et courriers adressés depuis 2014 par la Maire du 9^e arrondissement à l'adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, relatifs à la création d'un second marché alimentaire découvert au sud de l'arrondissement, rue Sainte-Cécile ;

Considérant le vœu déjà déposé lors du Conseil de Paris de septembre 2015 ;

Considérant le vœu rattaché à la délibération 2018.DAE.246 déposé lors du Conseil de Paris de novembre 2018, relatif au principe du renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts alimentaires ;

Considérant en conséquence, l'engagement pris par Madame l'Adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, d'organiser une rencontre sur place rue Sainte-Cécile avec Mme la Maire du 9^e et les équipes techniques de la Ville ;

Considérant la réunion sur place rue Sainte-Cécile en mars 2019 avec les équipes techniques de la DAE et de la DVD ;

Considérant au mois de mai 2019, la transmission pour avis au pôle technique de la préfecture de Police d'un plan projet du marché par la section travaux de la DVD ;

Considérant l'avis favorable rendu par courrier en date du 3 juin 2019 par la préfecture de Police à la DVD, à la DAE et au cabinet de l'adjointe à la Maire en charge du commerce, sur le projet de création d'un marché découvert alimentaire rue Sainte-Cécile ;

Considérant depuis, l'absence de réponse aux multiples relances de la Mairie du 9^e à la Ville de Paris concernant l'ouverture effective de ce marché alimentaire ;

Rappelant que le 9^e ne compte qu'un seul marché alimentaire découvert et non sédentaire, le vendredi après-midi place d'Anvers ;

Rappelant l'attente toujours très forte des habitants du 9^e en ce sens, portée par le Conseil de quartier Faubourg Montmartre et l'exécutif municipal du 9^e ;

Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- demande à ses services techniques l'établissement et la transmission rapide à la Mairie du 9^e d'un calendrier opérationnel de création de ce marché découvert non sédentaire rue Sainte-Cécile.***

Madame la Maire annonce le dernier point de l'ordre du jour avec un vœu au Conseil du 9^e présenté par Mme DUTREUIL et M. COT relatif à des aménagements raisonnables en faveur des élus en situation de handicap.

VŒU 09.2022.022 - VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, PRÉSENTÉ PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL ET M. GUILLAUME COT POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À DES AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES EN FAVEUR DES ÉLU.E.S EN SITUATION DE HANDICAP.

Mme Frédérique DUTREUIL expose que son groupe propose aujourd'hui de voter un vœu destiné à améliorer les conditions d'exercice du mandat des élus en situation de handicap. En effet, il ressort de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France et entrée en vigueur le 20 mars 2010, que la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer doivent être garanties aux personnes en situation de handicap. Or, il est apparu que les règlements intérieurs tant au niveau de la Ville de Paris que des arrondissements ne prennent pas suffisamment en compte les handicaps dit invisibles et plus précisément ceux qui altèrent les facultés mentales et/ou les fonctions cognitives dont peuvent être atteints des élus.

Ce faisant, il constitue ce que l'article 2 de la convention susmentionnée nomme une discrimination fondée sur le handicap. Celle-ci ne relève évidemment pas d'une intention de discriminer mais d'un impensé qui aboutit malheureusement aux mêmes effets. Il semble donc opportun de pallier cet impensé, comme le font déjà de nombreux établissements publics, comme les universités qui proposent des aménagements raisonnables du type de ceux qui sont proposés. Il s'agit de permettre aux élus en situation de handicap invisible de travailler dans des conditions optimales sans pour autant leur demander de dévoiler leur handicap et donc de renoncer à leurs droits à la vie privée et au secret médical. Surtout, il s'agit de ne pas créer de barrière pour les personnes qui, en situation de handicap invisible, voudraient se présenter à des élections et y renonceraient en voyant que leur situation n'est pas prise en compte. Mme Frédérique DUTREUIL ajoute que le principe d'égalité appelle la prise en compte de ce handicap. Elle rappelle que le principe d'égalité est double, vertical et horizontal. On traite ceux qui sont dans la même situation de la même manière et ceux qui sont dans une situation différente d'une manière différente. Aussi, elle propose, en accord avec M. Jacques GALVANI, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'accessibilité, de voter ce vœu pour les élus d'aujourd'hui mais aussi de demain et envoyer un message fort à toutes les personnes en situation de handicap, celui de la République, et particulièrement la Ville de Paris, qui s'est engagée dans un grand effort dans toutes les directions de son action politique pour devenir une capitale exemplaire en matière d'accessibilité universelle pour qu'on n'oublie et qu'on n'exclut personne.

Madame la Maire remercie Mme DUTREUIL de soulever ce point et indique qu'elle a reçu le vœu juste après avoir lu une tribune dans *Le Monde* qui abordait ce sujet.

Mme Frédérique DUTREUIL précise qu'elle a commencé à travailler sur ce vœu début février et qu'elle est ravie de voir au final cet article dans *Le Monde* peut-être dû au contexte électoral. Elle aimerait que ce ne soit pas uniquement traité au moment des élections.

Mme Virginie MERGOIL remarque que le vœu était inscrit avec de l'écriture inclusive et qu'il faut savoir que les personnes « dys » ont des difficultés à la lire.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il faut savoir que la DGS se tient à disposition de tous les élus, y compris les élus de l'opposition, s'il y a un souci au sein de la Mairie du 9^e. S'il y a besoin d'adapter les choses pour le conseil, les écrans, M. LEPARLIER et son équipe seront à même d'aider les élus. En revanche, car on a rappelé que M. GALVANI y tient, on espère que les propositions que l'on va faire pourront remonter au Conseil de Paris. Le 16 mai prochain, pour le prochain conseil d'arrondissement, on peut modifier les articles du règlement intérieur pour prendre en compte ces remarques. Il y a l'article 6 « convocation du conseil et ordre du jour » dans lequel on pourrait rajouter que des versions papier des dossiers peuvent être fournies aux élus à la demande et sous condition afin de limiter, bien sûr, l'usage des consommables. Dans l'article 28, sur les moyens mis à disposition des élus, on pourrait ajouter un paragraphe sur le fait que les services de la Mairie du 9^e s'engagent à mettre en œuvre tous moyens d'aménagement raisonnables pour permettre à chaque élu d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions possibles.

Mme Virginie MERGOIL, dans la mesure où cela satisferait Mme Frédérique DUTREUIL, lui demande de retirer le vœu et de le porter à la Mairie de Paris. Elle pense que M. GALVANI l'accueillera favorablement. Si le vœu n'est pas retiré, l'exécutif s'abstiendra.

Madame la Maire remercie Mme Virginie MERGOIL pour ces propositions de modification du règlement intérieur pour lesquelles elle se déclare tout à fait favorable. On est en train de travailler sur la refonte du règlement intérieur du Conseil de Paris. Comme M. GOVCIYAN d'ailleurs, elle soutiendra cette proposition également.

Mme Virginie MERGOIL indique que ce serait bien que ces propositions ne soient pas limitées au 9^e.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle que les attendus ne sont pas limités au 9^e, qu'elle pensait que le vœu soulèverait l'unanimité et que Madame la Maire le porterait au Conseil de Paris.

Madame la Maire répond que le porter au Conseil de Paris ne pose pas de difficulté, mais il est satisfait par le règlement intérieur du 9^e.

Mme Frédérique DUTREUIL considère que lorsqu'on émet des vœux, il y a une partie qui peut être adressée au Conseil du 9^e. Elle le présente en Conseil du 9^e parce qu'elle est conseillère d'arrondissement. Le groupe écologiste porte le vœu au niveau des attendus. Ce n'est pas exactement le même, mais les attendus restent les mêmes, rien n'empêche de le voter. Mme Frédérique DUTREUIL n'est pas satisfaite par les propositions qui sont faites parce qu'elles ne tiennent pas compte au final des besoins immatériels notamment concernant les délais d'intervention. On en avait eu l'occasion au moment de la révision du règlement et elle s'était battue pour que soient maintenus les temps d'intervention et de parole à 5 minutes qui existaient dans le précédent règlement intérieur et qui ont été ramenés à 3 minutes.

Madame la Maire considère que le vœu est satisfait. S'agissant du temps d'intervention qui ne peut excéder trois minutes, elle précise qu'elle doit gérer la police de la séance, mais que quand on dépasse trois minutes, comme c'est souvent le cas, elle ne coupe pas la parole ou le micro comme au Conseil de Paris. On est plutôt dans un espace de liberté.

Mme Frédérique DUTREUIL affirme qu'il n'y a aucune attaque de sa part. C'est la méconnaissance de certains de ces handicaps invisibles qui fait qu'on n'en tient pas compte, y compris au niveau du Conseil de Paris.

Madame la Maire trouve judicieux de reprendre le vœu pour le mettre dans le règlement et informe qu'elle le votera au Conseil de Paris.

Mme Frédérique DUTREUIL ne comprend pas pourquoi l'exécutif ne veut pas le voter.

Madame la Maire estime qu'il est satisfait de fait. On va travailler ensemble à la rédaction pour le règlement du 9^e avec M. Sébastien LEPARLIER, Directeur général des services. Les conseillers de Paris du 9^e et elle-même s'engagent à voter le vœu mais on ne peut pas déposer le même vœu qu'EELV.

M. Guillaume COT observe que si Madame la Maire est d'accord avec ce vœu à la fois pour ce qui concerne la Mairie du 9^e et pour ce qui concerne le Conseil de Paris, si elle est d'accord aussi avec le fait que chaque vœu voté envoie aussi un signal à la population, ce sera un beau signal que de dire : « Le Conseil du 9^e arrondissement dans son ensemble vote un vœu, disant : « nous prenons en compte le handicap invisible. » Son groupe ne comprend pas bien la demande de retirer le vœu, donc il le maintient.

Madame la Maire veut redire que le vœu est satisfait puisqu'on propose de modifier le règlement intérieur. Dans ce cas-là, il ne faut pas dire que le vœu concerne le règlement intérieur du Conseil du 9^e pour qu'il soit révisé afin d'y mentionner les principes d'aménagement raisonnable. Dans ce cas, on enlève cette partie-là et on garde tout le reste qui concerne les généralités sur l'ensemble du territoire parisien, puisqu'on satisfait ce vœu.

M. Alexis GOVCIYAN estime que Madame la Maire a tout à fait raison. Les élus du 9^e voteront le vœu présenté par le groupe écologiste de Paris en Conseil de Paris. Mais voter un vœu juste pour dire qu'on a voté est nettement insuffisant. Ce ne sont pas eux qui vont aller porter le vœu au Conseil de Paris, ce sera le groupe écologiste de Paris, ce sera leur vœu et les élus du 9^e seront là pour le voter. Voter un vœu parce qu'il faut le voter n'a pas beaucoup de sens ou d'intérêt. L'important est de travailler sur ce que Mme Virginie MERGOIL et Madame la Maire ont proposé de modifier, c'est le plus important.

Madame la Maire annonce qu'elle va mettre le vœu au vote et l'exécutif ne votera pas contre, il s'abstiendra parce qu'il considère que le règlement intérieur du 9^e sera modifié comme proposé, et elle y adhère complètement. Donc le vœu sera de facto adopté.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'elle ne sait pas ce qui a été proposé, il lui faut au moins un temps. Elle informe faire partie des personnes en situation de handicap et cela nécessite un délai, un aménagement immatériel. En réalité, elle n'a pas bien compris la proposition, il lui faut un temps pour la comprendre puis l'examiner. En l'état, elle n'est pas capable de dire si on a répondu à sa demande. Elle n'ignore pas que cela puisse paraître compliqué à comprendre, mais en l'état, elle ne peut juger si on a répondu favorablement à sa demande.

Mme Virginie MERGOIL précise qu'on s'engage à mettre tout en œuvre. On propose de modifier l'article 28 et d'autres articles dans une démarche concertée.

Madame la Maire indique qu'on votera la modification du règlement intérieur lors de la prochaine séance au mois de mai. Mais d'ici là, on se sera mis d'accord, comme on l'a fait précédemment sur l'Ukraine, sur un texte qu'on aura diffusé à l'ensemble des élus pour prendre en compte de ce qui vient d'être dit.

Mme Frédérique DUTREUIL demande de passer au vote.

Madame la Maire juge que le vœu est satisfait et que puisque Mme DUTREUIL et M. COT ne veulent pas le retirer, l'exécutif s'abstiendra.

Mme Frédérique DUTREUIL maintient que le vœu n'est pas satisfait et tient à ce que ce soit mentionné dans le procès-verbal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient sur le vœu suivant :

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée dans un grand effort, dans toutes les directions de son action publique, pour devenir une capitale exemplaire en matière d'accessibilité universelle ;

Considérant que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) ratifiée par la France et entrée en vigueur le 20 mars 2010 qui vise à promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées [...] définit les personnes en situation de handicap comme celles qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ;

Considérant que l'article 2 de la CIDPH définit la « discrimination fondée sur le handicap » par toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le handicap qui a pour objet ou pour effet de compromettre ou réduire à néant la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autres. La discrimination fondée sur le handicap comprend toutes les formes de discrimination, y compris le refus d'aménagement raisonnable ;

Qu'elle entend par « aménagement raisonnable » les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou indue apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ;

Considérant que le handicap est le premier motif de discrimination selon les rapports publiés chaque année par le Défenseur des droits entraînant une rupture d'égalité entre les individus ;

Considérant que la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer doit être garanti aux personnes en situation de handicap ;

Considérant que les handicaps dits « invisibles », qui altèrent les facultés mentales et/ou les fonctions cognitives, représentent 80 % des situations de handicap et qu'ils sont présents parmi les élus des collectivités locales et les personnes qualifiées ;

Considérant que certains handicaps invisibles nécessitent des aménagements spécifiques, d'ordre technique ou même immatériels comme l'octroi de temps supplémentaire pour construire un raisonnement, lire ou comprendre un texte et que ces aménagements peuvent par ailleurs bénéficier à tou.te.s ;

Considérant que les délais contraints sur la durée des interventions prévus par les règlements intérieurs ou encore le format des documents de travail peuvent entraver l'exercice de leur fonction et les dissuader d'intervenir et de participer à la vie politique et à la vie publique ;

Considérant que les rappels au respect de règles inadaptées à leur situation peuvent être très mal vécus et stigmatisants ;

Considérant qu'en raison de son caractère privé ces élu.e.s ne souhaitent pas toujours que leur situation soit portée à la connaissance de toutes et tous et que les aménagements gagnent à être déployés préventivement lorsque cela est possible ;

Considérant que la démarche universelle de l'accessibilité dans laquelle Paris s'est engagée avec détermination demande à ce que les aménagements soient pensés autant que possible pour que les personnes en situation de handicap puissent exercer leur activité en autonomie, sans avoir à se signaler ou demander de l'aide ;

Considérant que l'aménagement des conditions d'exercice des mandats serait de nature à les rendre possibles pour les personnes concernées mais aussi désirables et accessibles aux personnes en situation de handicap pour les échéances électorales futures ;

Sur proposition de Frédérique Dutreuil et Guillaume Cot pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu :

- **que la Ville de Paris étende à la vie démocratique son ambition en matière d'accessibilité universelle en appliquant le principe d'aménagement raisonnable, principalement circonscrit au champ professionnel ;**
- **que les instances auxquelles la Ville de Paris participe ou organise soient révisées afin d'y mentionner le principe d'aménagement raisonnable et permettent de prendre en compte l'ensemble des handicaps et besoins spécifiques, visibles ou non ;**
- **que le règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement soit révisé afin d'y mentionner le principe d'aménagement raisonnable et permette de prendre en compte l'ensemble des handicaps et besoins spécifiques, matériel et/ou immatériel ;**

- **qu'un.e référent.e handicap soit nommé.e au bureau d'aide aux élu.e.s afin d'évaluer les besoins des élu.e.s concerné.e.s, en vertu du principe d'aménagement raisonnable, et de faciliter l'exercice de leur mandat ;**
- **que les documents de travail, notamment dans le système de mise à disposition des documents des conseils, soient plus ergonomiques, accessibles aux personnes souffrant de tous types de handicap, et notamment soient distribués en format texte selon les standards d'accessibilités ;**
- **que les documents de travail, notamment les exposés des motifs, soient rédigés en s'inspirant autant que possible des recommandations du Facile À Lire et à Comprendre ;**
- **que les documents des conseils et autres instances soient mis à disposition en version papier pour les participants qui en auraient besoin.**

Madame la Maire informe que le Conseil du 9^e arrondissement se réunira à l'issue de l'élection présidentielle, le 16 mai prochain.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Premier adjoint
à la Maire du 9^e arrondissement



Sébastien DULERMO